



**DÉLIBÉRATION N°2017-04-07-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 7 avril 2017

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
7 AVRIL 2017**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour, le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2017, tel qu'annexé.

À Nantes, le 7 avril 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 3 MARS 2017

PV N°396

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 3 MARS 2017

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie Universitaire et M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président Recherche et Innovation

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 22 MEMBRES

AFFILE Bertrand	Pers. Ext.	Nantes Métropole
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Sciences et Techniques
BRUNAT Stéphane	BIATSS	SUMPPS
CARBONI Pierre	A	UFR Langues
CARTRON Paul	étudiant T.	UFR STAPS
DESMEDT Marianne	Pers. Ext.	INSERM
DRONNEAU Céline	BIATSS	ESPE Nantes
GENON Philippe	Pers. Ext.	Lycée CARCOUET
GOMEZ Léa	étudiante T.	UFR Langues
GRASSET Olivier	A	UFR Sciences et Techniques
JAOUEN Pascal	A	Polytech Nantes
JOLLIET Pascale médicales	A	UFR Médecine et Techniques
LABOUX Olivier	A	Président de l'Université de Nantes
LUPI Cyril	B	UFR Sciences et Techniques
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Droit et Sciences Politiques
MORERE Julie	B	IUT de Nantes
OBLE Diane	Pers. Ext.	CGT Pays de Loire
POUZAIN Yves	B	IUT de Nantes
ROUSSEAU Paul	étudiant S.	UFR Droit et Sciences Politiques
SAMI Taklit	B	UFR Sciences et Techniques
TONNERRE Clotilde		BIATSS
TRICHET Valérie médicales	B	UFR Médecine et Techniques

AVAIENT DONNE PROCURATION : 9 MEMBRES

BARON Marie-Hélène	BIATSS	Bibliothèque Universitaire
BERNAULT Carine	A	UFR Droit et Sciences Politiques
BOUSQUET Emmanuelle	B	FLCE
CHENE Emmanuel	B	IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management
GUEVEL Arnaud	A	UFR STAPS
HOUEL Stéphanie	Pers. Ext.	Région des Pays de Loire
MIRALLIE Camille	étudiante T.	UFR Sciences pharmaceutiques
OLERON Philippe	Pers. Ext.	SIGMA Informatique
TOSTIVINT Xavier	Pers. Ext.	BEELINK SARL

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 2 MEMBRES

LA SELVE Patrick étudiant T. IUT de Nantes
 PARPET Noé étudiant T. UFR Droit et Sciences Politiques

ARRIVES EN COURS : 2 MEMBRES

FLEURY-BAHI Ghazlane A UFR Psychologie
 LESTIEN Françoise Pers. Ext. CARENE

MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS A L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSES	ARRIVES EN COURS
35	22	9	2	2

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

BARBU Noel Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières
 BARON Stéphane Commissaire aux comptes - KPMG
 BELLEIL Julie Directrice de la Vie étudiante
 BEZAULT Valérie Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
 BIAIS Thierry Directeur Général des Services
 BRANCHEREAU Hervé Directeur des Affaires financières
 DEFOIS Serge Directeur de Cabinet
 DRUE Frédéric Agent comptable
 EUDELIN Vincent Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles
 EVAIN Michel Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
 KEROUANTON J. Louis Vice-président Patrimoine immobilier
 LE FICHANT Françoise Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social
 LHUISSIER Gwenaël Commissaire aux comptes - PWC
 PRIEUR-DELAGE Coline Vice-présidente Vie étudiante
 SCHLAEPPI Laurianne Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement - Ressources matérielles
 TEXIER Stéphanie Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles - Ressources humaines - Environnement au travail
 VADE Corinne Rectorat de Nantes
 WENDLING Gwendolina Directrice des Etudes et de la Vie universitaires

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 9 décembre 2016 et 3 février 2017
2. Informations générales

AFFAIRES BUDGETAIRES

3. Certification des comptes 2016
4. Présentation et approbation :
 - du compte financier, des comptes consolidés et de l'affectation du résultat 2016 ;
 - du tableau des autorisations budgétaires en AE/CP, recettes et solde budgétaire ;
 - du tableau d'équilibre financier.

FORMATION ET VIE ETUDIANTE

5. Approbation des capacités d'accueil des Masters (après avis de la CFVU)
6. Approbation de la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2017 (après avis de la CFVU)

PARTENARIAT

7. Approbation de la modification du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour le site de La Roche Sur Yon

RESSOURCES HUMAINES

8. Approbation du schéma directeur pluriannuel du handicap (après avis du CTE, du CHSCT et du CAC et examen par la CPCA)

RECHERCHE

9. Approbation du renouvellement et de la création des unités de recherche 2017-2021 (après avis de la CR, DU CTE et du CHSCT et examen par la CPCA)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

10. Approbation du règlement intérieur de l'Université de Nantes (après avis du CTE, du CHSCT et du CAC et examen par la CPCA)
11. Approbation de la modification des statuts de l'UFR de Psychologie
12. Approbation de la modification des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA)
13. Election des membres du Conseil du Centre de santé des étudiants - SUMPPS

AFFAIRES IMMOBILIERES

14. Approbation de la demande d'expertise pour la construction d'un nouveau bâtiment santé sur le site centre Loire, ainsi que de l'attribution de la subvention d'investissement associée

PILOTAGE

15. Présentation du récapitulatif des actions valorisées dans l'avenant 2017 au CPOM 2013-2016 des composantes, services communs et pôles de l'Université de Nantes

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

16. Approbation du règlement d'attribution de prix dans le cadre du concours de nouvelles étudiantes sur le thème « métamorphoses »
17. Rendu compte de remises gracieuses
18. Approbation de tarifs, dons et subventions (après examen par la CPCA)
19. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8 heures.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 9 DECEMBRE 2016 ET 3 FEVRIER 2017

LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques.

Mme OBLE indique qu'à la page 6 du procès-verbal du 9 décembre 2016, la phrase suivante contient deux fois « projets professionnels » : « Elle considère qu'il serait intéressant d'accompagner dans le projet professionnel, à l'intérieur du projet professionnel ». Ce n'est donc pas très clair. Par ailleurs, page 19, sur les opérateurs CEP, il convient de rajouter les OPCA CIF qu'elle a oubliés. Enfin, le centre de formation en informatique, c'est l'ENI et non l'ENIG.

Mme SAMI indique qu'elle a fait un certain nombre de remarques sur le PV du 3 février 2017 qu'elle a envoyées directement à la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles. En principe, elles ont donc dû être intégrées. Elle demande par ailleurs si la feuille de route sur laquelle le Conseil d'Administration a votée sera une annexe du procès-verbal.

LE PRESIDENT répond que ce sera une annexe. Il propose aux membres du Conseil d'Administration de ne faire qu'un vote pour les deux PV.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 30 voix pour les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 9 décembre 2016 et 3 février 2017.

POINT 2. INFORMATIONS GENERALES

I-site

LE PRESIDENT souligne que la communauté de l'Etablissement et ses partenaires ont gagné. En 2012, l'Université était dans une situation extrêmement difficile et début 2017, elle fait partie des 12 sites en France qui ont vocation à un rayonnement mondial. Il demande aux membres du Conseil d'Administration de regarder le chemin parcouru. Chacun a retroussé ses manches, a compris la responsabilité qui était la sienne. Il voulait vraiment souligner cet effort considérable. Depuis 30 ans, à l'ouest de Bordeaux - Lille, ils étaient toujours soit au pied du podium, soit prometteurs. C'est la première fois que sur un appel à projets de cette ampleur ils ne sont pas uniquement prometteurs. Le concours est féroce, ultra-compétitif. Selon **LE PRESIDENT**, il s'agit d'une reconnaissance juste de notre situation. Nous ne sommes pas incontournables, nous ne sommes pas les meilleurs, pour autant nous avons une trajectoire et une dynamique qui nous permettent de penser qu'à dix ans nous serons vraiment extrêmement lisibles au plan international pour notre territoire, le milieu associatif, culturel, les entreprises et aussi pour les familles et les étudiants. Nous sommes lauréats comme d'autres sites, Lille et Montpellier par exemple. Malheureusement, notre proche voisin, Rennes, n'a pas été lauréat. Il le regrette et il souligne qu'il a dit dans cette instance qu'il aurait préféré que les deux dossiers soient retenus. Pour la dynamique de l'ouest, cela aurait été une bonne chose. **LE PRESIDENT** a rencontré au Conseil d'Administration de l'UBL son collègue de Rennes 1. Ils ont discuté et ont convenu de se revoir très prochainement. Il a également rencontré son collègue de Rennes 2 au Congrès de la CPU à Reims en début de semaine. Ils ont échangé de manière à nouer ce dialogue. Il leur laisse quelques semaines pour réagir. Le débat sera d'abord un débat qui dépendra de leur propension à réagir. C'est dommage pour l'ouest. Cela modifie les équilibres sur cette région d'une manière assez importante.

Nous allons désormais passer, enfin et c'est tant mieux, dans une deuxième phase. La première phase a été extrêmement complexe. Il s'agissait d'être dans un mode extrêmement compétitif, discret et en même temps il fallait obtenir l'adhésion. C'est extrêmement difficile voire impossible dans certaines situations. Nous allons passer dans une deuxième phase, le déploiement du projet. C'est la construction de la Nouvelle Université à Nantes. Cette phase n'est plus silencieuse. Jusqu'à maintenant tout a été fait en anglais. **LE PRESIDENT** a fini de travailler un dossier complet en français. Il y avait une traduction un peu rapide pour l'ANR qui n'était pas complète. Il a voulu mot par mot relire une dizaine de fois et compléter ce document de manière à pouvoir le partager. La version française sera diffusée à tout l'Etablissement dans son intégralité le 6 mars 2017. Il y aura ce jour-là l'ouverture d'un site qui permettra d'avoir toutes les informations, tous les documents, de poser des

questions et d'avoir des réponses. La méthode pour engager l'Etablissement est en train d'être construite. Le 6 mars 2017, l'Etablissement sera en prise avec l'ensemble de ces éléments et c'est une très bonne chose.

LE PRESIDENT remercie les administrateurs de leur soutien en tant qu'administrateur pour la feuille de route. Il a bien entendu les remarques qui ont été faites. Ce soutien a été un élément déterminant devant le jury pour démontrer que ce qui était présenté n'était pas incantatoire, n'était pas une promesse, mais que c'était un vrai débat au sein de l'Etablissement. Le jury est très attentif au fait que nous ne sommes plus comme en 2010-2011 sur des promesses, nous sommes vraiment sur des engagements. **LE PRESIDENT** reçoit beaucoup de félicitations. Il ne les prend pas pour lui, il les prend vraiment pour l'Etablissement. Il retransmet dans cette instance qui représente l'Etablissement toutes les félicitations, tous les encouragements pour la suite qu'il a reçus. Il a reçu un nombre très important de témoignages de satisfaction, que ce soit au niveau académique, au niveau des partenaires (entreprises, milieux associatif et culturel), au niveau des collectivités territoriales. Il remercie ces dernières de leur soutien sans faille depuis le début.

Mme JOLLIET remercie **LE PRESIDENT** de l'énergie déployée en continu sur le long terme pour porter ce dossier au nom de tous et en partenariat fort avec les chercheurs qui sont ravis.

LE PRESIDENT remercie **Mme JOLLIET**. Il est très sensible à ce remerciement.

Mme SAMI est très contente que l'Université de Nantes ait obtenu l'I-site. Elle comprendra peut-être enfin à partir du 6 mars la raison de l'opacité la plus complète qui a entouré la feuille de route pour la construction de la Nouvelle Université à Nantes. Elle attend de voir. Elle espère que l'obtention de l'I-site ne sera pas au dépend de l'Université de Nantes. Elle n'est pas contre le principe, elle le redit, mais ce qui se dessine l'inquiète et elle n'est pas la seule. En tout cas, ils seront vigilants sur ce qui va se dessiner, sur ce qui va se faire dans le cadre de cette Nouvelle Université à Nantes. **Mme SAMI** regrette tout de même, après qu'on leur ait vendu le projet UBL pour lequel elle avait voté contre, que dès les premiers remous cette dernière soit plus ou moins explosée. L'UBL n'existe que depuis un an et demi. **LE PRESIDENT** répond qu'ils vont discuter avec les partenaires, Rennes et Brest. **Mme SAMI** répond que c'est dommage que ces discussions n'aient pas abouti avant. Effectivement, l'UBL ne porte pas ses fruits. Elle pense que l'on devrait peut-être quelquefois tirer des conclusions de certaines critiques qui peuvent avoir été faites à propos de l'UBL et qui pourraient faire réfléchir sur les critiques qu'ils peuvent porter sur la construction de la Nouvelle Université à Nantes.

LE PRESIDENT rappelle la situation de compétition au sein même de l'UBL. Ils ne l'ont pas choisie. Quand ils sont partis sur une démarche d'initiative d'excellence, la règle du jeu, c'était une construction sur la base des regroupements, ce qu'ils ont fait. On leur a envoyé le message que leur réseau n'était pas compatible avec les critères du jury. Ceci les a conduits à être en concurrence, mais ils subissent une « stratégie » de l'Etat en la matière. D'un côté il y a quelque chose qui est figé, qui accompagne le développement des établissements, et de l'autre côté, il y a un mode extrêmement compétitif, confié à un jury. Entre les deux, il aimerait un Etat stratège, architecte aux choix courageux et régulateur d'un service public. Cette vacuité entre les deux lui apparaît assez régulièrement depuis bien longtemps. Ils vont être intelligents collectivement. Il pense que l'UBL est un espace d'intelligence collective au bénéfice d'abord des étudiants et du territoire. Il s'y engagera comme il s'y est engagé depuis le début.

M. GRASSET ne souhaite pas que ce point d'information générale commence à rentrer dans les détails et à aller sur des remarques de fond. D'abord et avant tout, c'est une énorme victoire. Il remercie **LE PRESIDENT** en tant que porteur pour toute l'énergie qu'il a donnée sur ce dossier-là. D'abord on fait la fête et ensuite on discute, on travaille ensemble pour que dans les deux années qui viennent soit fait quelque chose de grandiose. Il faudra voir les détails après.

Mme OBLE demande si les personnalités extérieures auront accès aux documents diffusés le 6 mars.

M. DEFOIS répond que dans un premier temps, les documents seront diffusés sur l'Intranet. Le choix pourra être fait de les diffuser aux personnalités extérieures du Conseil d'Administration.

Renouvellement du bureau

LE PRESIDENT indique qu'il s'est permis d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne le renouvellement du bureau. **Mme FLEURY-BAHI** qui a assumé depuis 2012 les fonctions de conseillère Sciences Humaines et Sociales auprès du Vice-Président Recherche souhaite pour des raisons d'engagement notamment au niveau du Laboratoire suspendre cette activité. Il la remercie pour l'investissement, la patience, la détermination et la connaissance des dossiers. C'est vraiment un très beau travail. C'est un rouage qu'ils ont

testé en 2012 qui lui semble indispensable. **LE PRESIDENT** propose aujourd'hui le remplacement de ce poste de conseiller. **M. GUILLOTREAU** est candidat pour être conseiller SHS auprès du Vice-président Recherche. Il est Professeur des Universités en Sciences Economiques. Il est notamment membre du Comité 21, il a été Directeur-adjoint de l'EMN-IAE, Directeur-adjoint du LEMNA. Il a également été chargé de mission en relations internationales. Enfin, il connaît un peu l'inter-région puisqu'il a un DEA à Rennes 1 et un Doctorat à Rennes.

M. BENHAMOU remercie **Mme FLEURY-BAHI** pour le travail fourni. C'était une vraie course de fond. Ça n'a pas toujours été facile, mais il pense qu'elle a vraiment représenté ce que peut être un conseiller thématique recherche, à savoir le premier lien avec les laboratoires et l'interface entre la vice-présidence et l'Etablissement. Il pense qu'en SHS, il y a peu de laboratoires qui n'ont pas utilisé ce premier lien pour la contacter quand ils avaient des questions à poser. C'était extrêmement agréable de travailler avec elle.

M. GUILLOTREAU est quelqu'un qu'il connaît bien, qui est extrêmement agréable, facile de contact. C'est aussi quelqu'un qui l'a attiré pour deux raisons qui sont en lien avec l'interdisciplinarité :

- il a été Directeur adjoint de l'EMN qui est certainement la structure la plus interdisciplinaire de l'Etablissement. Là, il a eu vraiment l'opportunité de développer des relations avec l'ensemble des disciplines.

- dans les SHS, il est d'une certaine manière à la frontière entre les SHS et les sciences dite dures puisque c'est un économiste, ce qui était déjà le cas avec la psychologie. Du point de vue de **M. BENHAMOU**, ce sont deux disciplines qui sont des disciplines SHS mais qui sont aussi des disciplines en lien avec les sciences dites exactes.

M. CARBONI demande s'il y a eu un appel à candidatures ou si le Vice-Président Recherche a directement sollicité **M. GUILLOTREAU**.

M. BENHAMOU répond qu'il s'agit d'une sollicitation en directe comme pour l'ensemble des conseillers depuis 2012.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 33 voix pour, élit M. PATRICE GUILLOTREAU, conseiller recherche sciences humaines et sociales.

Chargé de mission égalité homme-femme

LE PRESIDENT informe qu'il a demandé à **Mme Pascale KUNZ** d'être chargée de mission pour l'égalité femmes-hommes. Sa lettre de mission a été rédigée cette semaine, elle pourra être partagée. Elle est Professeure des Universités et exerce à Polytech. Elle est membre de l'ex LINA, maintenant LS2NN. Ils ont eu un débat tout à fait intéressant avec des choses accessibles par la preuve rapidement basées sur des éléments factuels, les compétences de l'Etablissement. Ce document sera partagé avec l'Etablissement de manière à pouvoir avancer là-dessus. C'est une très bonne chose.

POINT 3. CERTIFICATION DES COMPTES 2016

LE PRESIDENT invite les commissaires aux comptes à venir. Il remercie celles et ceux qui se sont engagés pour avoir tous les documents en temps et en en heure, compte tenu notamment du changement des règles comptables l'an dernier et d'un délai qui a été raccourci. L'Université de Nantes est dans les temps, ce qui n'est pas le cas de certains établissements.

M. BARON tenait également à souligner le fort investissement des équipes qu'ils ont pu percevoir et la performance de sortir des comptes en trois mois malgré un changement de méthode comptable qui a nécessité beaucoup de travail.

Il rappelle en introduction qu'ils sont ici pour pouvoir donner une opinion sur les comptes qui sont établis par l'agent comptable et **LE PRESIDENT**. Il y a deux cabinets, KPMG et Pwc, qui ont été nommés pour la certification des comptes de 2016 à 2021. Leur opinion sur les comptes peut revêtir trois formes, une opinion sans réserves, une opinion avec réserves ou un refus de certifier. Si l'on fait l'historique, pendant les cinq premières années, il y avait des réserves. Ils ont levé l'ensemble des réserves l'année dernière. Cette année, il n'y a pas de réserves sur les comptes annuels. Pour autant, dans les faits marquants intervenus au cours de l'exercice, il y a un changement de référentiel comptable qui a conduit à certains changements au niveau de la comptabilité. Au niveau des travaux entrepris par l'Université sur l'exercice 2016, il y en a eu notamment sur la partie contrats de recherche. Pour rappel, les contrats de recherche étaient auparavant comptabilisés sur une méthode dite à l'achèvement, c'est-à-dire l'ensemble des charges de recherche et des produits était stocké. Quand le contrat

prenait fin, tout cela passait en compte de résultat. Il y a eu un changement pour comptabiliser ces contrats de recherche à l'avancement. Désormais, on laisse les charges dans le compte de résultat et on met les produits en face de ces charges au fur et à mesure, ce qui a eu pour conséquence de dégonfler notablement le bilan. Il y a eu 40 millions d'euros corrigés en début d'année à l'actif et au passif du bilan. Cela ne change rien sur le fonds de roulement de l'Université.

Il rappelle, concernant les comptes consolidés de l'Université, que l'on vient ajouter aux comptes de l'Université les comptes de la Fondation de l'Université et de l'entité Capacités. Sur ces comptes, aucune réserve n'a été émise. Pour autant, sur les comptes annuels, il y a des observations purement techniques et mécaniques.

D'abord, quand on lit le référentiel, il faut mettre dans les comptes de l'Université le tableau de passage de la comptabilité budgétaire à la comptabilité générale. Pour des raisons techniques, ce tableau n'a pas pu être intégré. Pour autant, le travail au sein de l'Université a été fait. Il y a eu des accords notamment entre la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) et la DGFIP pour ne pas inclure ce tableau dans les tableaux. Les CAC n'auraient pas été en mesure de l'auditer.

Sur le compte du Centre de Formation des Apprentis (CFA), il est indiqué que toutes les charges ne sont pas présentes dans ce compte du CFA, notamment toutes les facturations des Composantes de l'Université vers le CFA. On ne peut donc pas lire le résultat du CFA sans tenir compte de cette observation. L'audit porte sur les comptes de l'Université dans leur ensemble et pas spécifiquement sur les comptes du CFA.

M. LHUISSIER souhaite faire un point sur les recettes et le processus. En préalable, il rappelle que la comptabilité, ça n'est guère que l'aboutissement d'un certain nombre de processus au sein de l'Université. Il ne peut pas y avoir d'écriture comptable sans que l'information redescende à la Direction financière et à l'agence comptable. Aujourd'hui, dans les comptes, il y a trois comptes qui sont assez significatifs : les recettes à classer pour 7,6 millions d'euros, les avances clients et les avances subventions pour 10,8 millions d'euros et 3,3 millions d'euros. Dans un monde idéal, ces comptes devraient être assez proches de 0. Ils représentent des montants qui sont significatifs parce que l'agence comptable et la Direction financière n'ont pas reçu l'ensemble des informations. Lorsqu'ils ont analysé ce qu'il y avait dans ces comptes, ils se sont aperçus qu'il y avait un certain nombre de contrats qui étaient terminés et qui auraient dû être titrés. Cependant, l'information n'avait pas été transmise ou l'exemplaire signé du contrat n'était pas encore arrivé à la Direction financière. L'agence comptable et la Direction financière travaillent sur ces comptes pour essayer de les réduire au maximum. Il y a eu un très gros travail de fait. Il est important que l'ensemble des services fassent remonter très rapidement l'ensemble des informations nécessaires à la comptabilité puisque sans cela, on continuera à avoir des soldes qui sont très importants, qui ont leur contrepartie au bilan. Cela n'a normalement pas d'impact sur le résultat mais il serait éminemment préférable que ces montants soient beaucoup plus faibles. Il invite l'ensemble de l'Université à faire preuve de pédagogie et à faire en sorte que les informations remontent le plus rapidement possible au service financier de façon à pouvoir ajuster ces comptes et les réduire le plus rapidement possible.

M. GRASSET souligne qu'il est fréquent qu'ils aient une dotation annuelle garantie dès le mois de janvier et, pour des raisons qui les dépassent totalement, que cette dotation arrive au mois de septembre. C'est ce qui s'est passé en 2016 par exemple. Il demande si c'est ce type de choses qui est évoqué, auquel cas ils n'ont absolument pas de contrôle dessus.

M. BARON répond que l'on est bien sur ce périmètre-là, c'est-à-dire les contrats de recherche. Quand on a l'assurance d'avoir la subvention, c'est-à-dire que l'on a un contrat de subvention, on peut l'enregistrer. Après, lorsqu'on la reçoit, cela concerne la trésorerie. C'est un processus normal.

M. BIAIS indique que ce qui se joue au travers de cette remarque, c'est le liaisonnement entre les services d'appui à la recherche ou les compétences que l'on peut retrouver dans les laboratoires de recherche, les services financiers de proximité et la Direction des Affaires Financières. On voit bien au travers de cet exemple très concret la nécessité de construire une administration organisée à plusieurs niveaux qui sont complètement articulés les uns par rapport aux autres et où la fluidité de l'information est garantie. C'est cela qu'il convient de travailler plus encore de façon à ce que les consignes qui sont données par le central redescendent et soient appliquées par les services financiers de proximité afin de pouvoir tenir compte de l'information qui est recueillie à la base. C'est un enjeu de structuration interne extrêmement important pour les années qui viennent.

M. POUZAINT remercie les commissaires aux comptes pour cette présentation claire. Il est toujours agréable d'avoir un satisfecit lorsque l'on présente un dossier et que l'on a une expertise externe. C'est un point qui mérite d'être noté. En complément des informations et des interventions précédentes, il voudrait rappeler que ce budget ne se construit pas dans un cadre qui est complètement déconnecté d'une certaine réalité. Cette réalité, ce sont des périmètres qui sont en changement permanent. Il tient également à souligner que les

équipes ont dû faire face aussi à des réorganisations. Il ne dit pas que ces réorganisations n'étaient pas nécessaires, mais c'est un contexte de changement permanent. Il voudrait rappeler aussi que dans un certain nombre d'équipes, sur des fonctions financières très techniques au sein des Composantes, il y a un certain nombre de collègues qui sont contractuels sur des situations instables par nature. Le budget, ce n'est pas uniquement de la technique, c'est aussi derrière des hommes et des femmes qui font tourner la machine.

LE PRESIDENT remercie les commissaires aux comptes pour ce travail. Ce résultat sans réserve traduit un très beau travail collectif.

POINT 4. PRESENTATION ET APPROBATION :

- DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDES ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 ;

- DU TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN AE/CP, RECETTES ET SOLDE BUDGETAIRE ET DU TABLEAU D'EQUILIBRE FINANCIER.

M. BARBU présente le déroulement de l'année sur le plan budgétaire et financier. Il s'agit d'une année de transition. Il y a eu beaucoup de changements très importants. Il s'agit de la première année sans influence des mesures du plan de retour à l'équilibre financier. Nous étions jusqu'à présent et depuis 2012 dans une phase de redressement des comptes. Nous devons plus parler maintenant de stabilisation financière qui n'est pas acquise mais sur laquelle ils travaillent chaque année. Cette réforme GBCP a eu des conséquences sur les équipes qui ont beaucoup travaillé. Il les remercie. L'Université de Nantes est passée en premier à cette réforme GBCP car l'Etablissement était volontaire. Il a inmanquablement essuyé les plâtres. Les choses ont bougé ces derniers jours. Les documents ont été communiqués aux membres du Conseil d'Administration mais pas l'explication de texte.

La GBCP est une réforme qui est au bénéfice de tout le monde. Ce n'est pas simplement une réforme technique, c'est une réforme qui apporte beaucoup. Il s'agit du croisement entre la stratégie de l'Etablissement et la prise en compte de cette stratégie sur une pluriannualité. C'est un outil qui permet de mieux envisager cette stratégie dans le temps. C'est vraiment ce qu'il faut retenir. Les visites financières de proximité ont commencé avec certains directeurs de Composante et directeurs de Laboratoire. Les directeurs de Laboratoire, une fois n'est pas coutume, sont très contents. Ils n'ont pas de remarques négatives à faire. Les règles ont évolué dans le bon sens. Les retours sont très bons pour l'instant. Cette mise en œuvre des nouvelles structures budgétaires, des recettes fléchées, des opérations pluriannuelles donnent de l'air, permettent aussi aux directeurs de Laboratoire et directeurs de Composante de ne plus avoir le couperet de fin d'année sur leur budget, de pouvoir envisager les reports dans un cadre pluriannuel. Il y a coexistence désormais d'une gestion budgétaire, d'une gestion basée sur les engagements et aboutissant à la trésorerie, et d'une gestion patrimoniale, à partir de laquelle on peut présenter un compte de résultat et un bilan.

Dans le budget global de l'Etablissement pour l'année 2016, il y a toujours cette prégnance de l'amortissement. Ainsi, dans les 172 millions de dépenses de fonctionnement, 28 millions d'euros sont enregistrés un petit peu artificiellement puisque l'Université n'a pas la dévolution du patrimoine immobilier.

Le budget s'élève en dépenses à 332 millions d'euros pour l'année 2016. La capacité d'autofinancement est de 8,5 millions d'euros pour un abondement au fonds de roulement de 1,3 million d'euros.

L'augmentation de la subvention pour charge de service public que **LE PRESIDENT** a négocié auprès du ministère devait donner lieu à un abondement de la subvention pour 2017. Certaines des sommes promises par le ministère ont été versées sur 2016.

Les ressources de fonctionnement sont plutôt en baisse par rapport à ce qui était prévu. La dépense de masse salariale est plutôt raisonnable par rapport à la prévision mais en forte augmentation par rapport au budget 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont en progression par rapport à 2015 même si par rapport au budget rectificatif, il y a toujours cette difficulté dans les Composantes et dans les Laboratoires à prévoir les dépenses de fonctionnement.

Il y a cette transition entre la période avant 2012 qui était assez catastrophique et la période de redressement qui a donné de bons résultats avec une progression très nette du résultat mais surtout de la capacité d'autofinancement qui reste le bon indicateur pour attester de la santé de l'Etablissement, de sa capacité sur-

tout à appréhender l'avenir, de sa capacité à remplacer les actifs, à remplacer les matériels et à investir pour l'avenir dans le bâtimentaire par exemple. Il y a en 2016 un certain essoufflement. Le redressement est fait. Nous sommes en période de stabilisation maintenant, mais la stabilisation n'est pas facile. En 2016, le résultat diminue sensiblement. La CAF diminue aussi à 2 millions d'euros. Elle reste dans les normes que l'Université s'était fixée en interne autour de 8 millions d'euros. Elle appelle tout de même un peu de vigilance. L'abondement au fonds de roulement également diminue un petit peu même si ce fonds continue à augmenter.

La hausse du nombre d'étudiants est un élément favorable. C'est une preuve de l'attractivité de l'Etablissement, mais qui entraîne aussi des besoins supplémentaires, des moyens supplémentaires. Or, les moyens supplémentaires, il y en a peu.

Le personnel augmente un peu cette année. Lorsque l'on a besoin de moyens, c'est bien d'avoir des renforts, mais cela entraîne des dépenses de personnels en hausse. Les dépenses de masse salariale augmentent de manière assez importante cette année et plus vite que la dotation même si dans la dotation il y a quelques éléments exceptionnels.

Pour la première fois depuis trois ans, on constate une hausse du budget de fonctionnement qu'il faut cependant relativiser.

Il y a un décalage entre les ressources d'investissement et les dépenses, ce qui est assez habituel ces dernières années. Les dépenses d'investissement sont plus hautes que les ressources d'investissement

Il y a une baisse importante des recettes de formation continue, qui est cependant à relativiser. Ce n'est tout de même pas un résultat satisfaisant pour cette année.

Les recettes de taxe d'apprentissage sont elles aussi à relativiser. Elle concerne aussi le CFA. Elles représentent 4 millions d'euros sur l'ensemble mais l'Université de Nantes est le principal opérateur de l'apprentissage sur les trois universités. 2,5 millions d'euros concernent des reversements à l'Université de Nantes par le CFA. Il faudrait pour être juste, cumuler à ces 2,5 millions d'euros les 2 millions d'euros de taxe d'apprentissage que l'Université perçoit directement.

Les ressources de fonctionnement sont en progression de 3,5 millions par rapport à 2015. La subvention pour charge de service public augmente de 1,6 million d'euros dont 800 000 euros suite à la négociation. Cette dernière a donné lieu à une augmentation de la subvention de 3,2 millions d'euros dont 800 000 euros ont été versés en toute fin d'année 2016. L'autre partie correspond globalement à la couverture de la hausse du point d'indice. Les autres ressources augmentent aussi de 1,8 million d'euros. La taxe d'apprentissage augmente. L'Université de Nantes perçoit 740 000 euros en plus par rapport à l'année dernière.

Il y a des éléments très exceptionnels comme l'encaissement de la vente du terrain de la Lombarderie. Cette vente a été réalisée en 2015 mais la recette figure dans les comptes en 2016.

Concernant la question de la formation continue, les éléments sont vraiment à relativiser. D'abord, il y a un changement d'imputation comptable qui fait qu'en réalité devraient être réintégrés dans le chiffre d'affaires de la formation continue environ 900 000 euros. De la même façon, pour environ 400 000 euros, il y a des décalages techniques dans le temps pour certaines Composantes qui n'ont pas eu le temps de faire toutes les recettes. Ce sont là encore les conséquences sans doute de la mise en place de la GBCP. La véritable diminution de la formation continue s'élève à 300 000 euros. Il y a une diminution forte des contrats de professionnalisation, globalement dans une Composante. La formation continue marque le pas. Cela doit être le signe d'un nouveau départ, de questions à se poser, d'une réflexion à conduire au niveau de l'Université. La formation continue est concentrée sur certaines Composantes et dans ces Composantes, le personnel, les enseignants-chercheurs sont calibrés pour répondre à la formation initiale, pas à la formation continue. Nous sommes arrivés au bout de ce modèle. Les personnels sont très occupés, les personnels qui font de la formation continue font beaucoup d'heures. Il faudra se poser les bonnes questions sans doute pour les années à venir si l'on souhaite développer la formation continue alors même qu'il y a une demande venant du terrain.

Les dépenses d'exploitation sont en progression, notamment sur le plan des dépenses de fonctionnement classique. Sur les 43 millions d'euros, c'est 1,7 million d'euros en plus.

La consommation d'emplois repart à la hausse avec des ETPT en plus pour 22 équivalents temps plein, en raison de remplacements de congés maladie, de congés maternité, de renforts pour des projets. Il y a par conséquent une augmentation du déficit qui atteint 4,3 millions d'euros en 2016. Ce n'est pas une bonne chose.

L'Etat a alloué des dotations supplémentaires. Il n'était pas prévu qu'il y ait des postes supplémentaires en 2016 et 2017. C'est un élément qui fait suite à des négociations et qui est tout à fait positif. Cela représentera 360 000 euros en plus sur la masse salariale en année pleine, 180 000 euros sur l'année 2016. L'Etat a bien compensé la hausse du point d'indice et la réforme PPCR. Normalement, la compensation est très correcte, à hauteur de 730 000 euros. La hausse du point d'indice était de 0.6 % en juillet et 0,6% en février. Il y aura donc de la même façon une compensation en 2017. Le GVT en revanche n'est toujours pas compensé. Il l'a été une fois en 2015 pour 30% à peu près de sa valeur, mais sur toutes les autres années, le ministère ne compense pas ce GVT. C'est bien le problème de l'équilibre budgétaire ou plutôt du déséquilibre budgétaire des universités.

En dépenses, il y a une hausse de 22 emplois qui est assumée par l'Université. C'était nécessaire mais ça représente 1 million d'euros. Cela explique aussi le déficit qui se creuse en 2016. Les charges d'enseignement sur masse salariale Etat dépassent la provision initiale pour 750 000 euros. Le GVT est chiffré à environ 1,4 million d'euros. Les dépassements sur prévision représentent un million d'euros. L'évolution des dépenses de personnel est toujours difficile à maîtriser. C'est toujours un point d'attention très important pour l'Université et cela tant que les négociations avec le Ministère n'aboutissent pas à une couverture du GVT. Il faudra rester très vigilant sur les années à venir pour ne pas dégrader la situation financière de l'Université.

Sur l'exploitation, le fonctionnement traditionnel, il y a une augmentation de 1,8 million d'euros. Elle n'est pas habituelle. Il y a eu durant les trois années précédentes une stabilisation de ces charges de fonctionnement. Il y a des éléments particuliers cette année, notamment le raccordement au réseau de chaleur. C'est une bonne chose parce que cela permet de diminuer les dépenses de gaz. De la même façon, le nouveau marché d'électricité avec ENI induit des économies de 200 000 euros sur l'électricité et probablement au moins 200 000 euros également sur les dépenses de gaz.

Le plan Vigipirate coûte de l'argent. C'est très peu remboursé par l'Etat : 300 000 euros sur les 500 000 euros que coûte ce renforcement des équipes de sécurité.

L'aménagement du nouveau bâtiment de l'IRS 2 a coûté 300 000 euros. Il coûte aussi en frais de fonctionnement.

Il y a également une augmentation des loyers, à Saint-Nazaire en particulier pour deux bâtiments : bâtiment de recherche et bâtiment d'enseignement pour lequel l'Université payait auparavant des loyers faibles et qui ont augmenté. A cela s'ajoute les services de gardiennage. Cela représente une hausse de la facture de 500 000 euros.

Les études immobilières ont un peu baissé, mais c'est la conséquence des projets qui sont lancés.

La CAF est positive. Elle permet d'abonder les dépenses d'investissement qui sont de 17,6 millions d'euros contre 10,3 millions d'euros de ressources. Les ressources ne sont pas toujours examinées en parallèle stricto sensu des dépenses. Il y a des avances. Elles sont au fonds de roulement dont une partie est fléchée chaque année. Il y a également des avances qui sont sous la forme de subventions d'exploitation. Les crédits de mise en sécurité sont toujours versés par l'Etat sur de l'exploitation, sur des produits classiques de fonctionnement. En réalité, ils sont ressortis dans l'investissement. Cela consomme une partie de la capacité d'autofinancement alors même qu'il devrait y avoir un abondement de cette capacité plutôt sur la ligne d'investissement.

Il y a des gros projets en particulier sur l'immobilier : le nouveau Tertre, le Laboratoire de planétologie.

Le fonds de roulement progresse modestement de 1,3 million d'euros, mais il permet d'affermir encore les réserves de l'Etablissement, donc de pouvoir envisager l'avenir avec un peu de sérénité. Nous avons gagné un jour de fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables et atteignons désormais 23 jours. Il y a toujours une partie qui est fléchée, évaluée provisoirement à 4,7 millions d'euros. La partie libre du fonds de roulement est donc plus modeste mais tout de même assez conséquente.

La trésorerie est en hausse. Une partie concerne les opérations fléchées pour 11,3 millions d'euros. Par ailleurs, il y a eu une augmentation conjoncturelle en fin d'année.

La réforme GBCP donne lieu à des documents en AE/CP et en recettes. Ces documents doivent aboutir in fine à une meilleure maîtrise de la trésorerie de l'Etablissement. Tous les documents qui sont sur le serveur sont plutôt les documents de la GBCP. Ils feront apparaître un solde qui n'est pas le résultat, pas le bénéfice. C'est

un solde qui résulte des ajustements dont ont parlé les commissaires aux comptes. 40 millions d'euros de contrats de recherche ont été réintégrés dans les comptes. C'est artificiel.

A l'issue de cette première année de la réforme GBCP, le taux d'exécution budgétaire est de 98% sur les trois enveloppes. C'est tout de même un tour de force.

Force est de constater que les résultats 2016 sont un peu en retrait alors même qu'ils intègrent des éléments exceptionnels, pour un peu plus de 2 millions d'euros. C'est dû à la progression de la masse salariale et en particulier de la masse salariale non financée par l'Etat.

La sous-dotation historique a plusieurs fois été pointée du doigt auprès du Ministère. Elle est à minima de 8 millions d'euros. La masse salariale est tendue. Dès lors qu'il y a besoin de renfort, cela crée un déficit sur le budget de la masse salariale de l'année. Tant que le GVT ne sera pas financé, cela empêchera de faire une prévision durable de la capacité d'autofinancement, de faire une prévision du financement des immobilisations sur les années à venir. C'est vraiment un jeu de dupe et il faut toujours se battre pour obtenir ce financement du GVT. C'est l'image d'une baignoire que l'on remplit sans cesse, pour un montant de 1,5 à 2 millions chaque année. C'est très inconfortable.

Le fonds de roulement est renforcé bien qu'il soit toujours au-dessous des normes. La vigilance doit toujours se poursuivre. L'I-site représente une énorme victoire. Ce sont des gros projets qui vont être lancés durant l'année 2017 mais qui vont bien sûr nécessiter une vigilance et un pilotage sans faille de la part des services de proximité et des services communs de l'Université. C'est bien pour cela aussi qu'il convient de poursuivre à la fois la professionnalisation et la mutualisation des services tout en recherchant les complémentarités entre le terrain et les services centraux pour bien piloter ces nouveaux très beaux projets à l'Université de Nantes tout en faisant attention à ne pas déséquilibrer les comptes sur la masse salariale en particulier.

Mme OBLE entend bien que c'est un énorme travail mais elle regrette d'avoir eu les documents très tardivement, pour certains la veille du Conseil d'Administration. Il s'agit de dossiers complexes, d'autant plus pour des personnes qui sont extérieures. Ils demandent un gros travail d'analyse qu'elle n'a pas pu faire. Elle trouve cela assez inconfortable.

Sur la formation continue, elle s'est déjà longuement expliquée sur ce sujet, sur le fait que la Région accentue tout sur l'apprentissage. Cela rentre du coup de plein fouet en concurrence avec le contrat de professionnalisation, ce qui explique qu'il y ait moins de contrats de professionnalisation, alors même que le contrat de professionnalisation est plus avantageux pour le stagiaire que l'apprentissage. Il y a un gros problème de référencement sur les formations universitaires. Pôle Emploi n'a pas les numéros de convention 41N. Les dossiers de financement ne pourront pas être montés si les formations ne sont pas référencées. Elle rappelle que c'est actuellement le public de demandeur d'emploi qui a le plus de financements de formations. Dans le cadre du CPF, c'est 70% des demandeurs d'emploi. Les salariés représentent à peine 30%. Elle considère que l'Université se coupe d'un public pour lequel il pourrait y avoir des financements. Il faut se poser les bonnes questions sur la formation continue.

Sur le fait qu'il y ait une augmentation du nombre des étudiants, c'est effectivement très bien, elle en est convaincue. Cela nécessite forcément une augmentation du nombre de salariés pour assurer les missions de l'Université. Actuellement, les missions de l'Université sont essentielles pour notre société.

M. DRUE souhaite faire un focus sur la trésorerie et l'évolution de la trésorerie de l'Etablissement. En mode GBCP, la trésorerie devient vraiment un élément central parce qu'elle permet l'interconnexion entre les deux comptabilités. C'est la trésorerie qui permet de sortir les différents tableaux budgétaires qui sont sur Prodoc. La trésorerie de l'Etablissement augmente d'un peu plus de 8 millions d'euros entre les deux exercices. C'est une bonne nouvelle. On est maintenant dans une logique de flux en mode GBCP, c'est-à-dire que l'on encaisse et décaisse et que ça ne s'arrête jamais. On a un solde au 31 décembre. Celui-ci représente vraiment la totalité de tous les encaissements qui ont été transmis à l'agence comptable ainsi que la totalité des décaissements. L'agence comptable a émis les virements jusqu'au 31 décembre de l'année. C'est un reflet très fidèle de la trésorerie de l'Etablissement. On est en focus au 31 décembre. Cela peut paraître intéressant d'avoir augmenté la trésorerie de 8 millions d'euros, mais il y a un nouvel indicateur en mode GBCP qui permet de scinder la trésorerie entre trésorerie sur opération fléchée et trésorerie sur opération non fléchée. 11 millions d'euros concernent une avance de trésorerie fléchée, c'est-à-dire que l'on a une avance des financeurs sur les gros projets. Cela avait été présenté en Conseil d'Administration en juillet 2015 et concerne les opérations pluriannuelles avec des financements extérieurs d'un montant de plus d'un million d'euros. Le Conseil d'Administration avait voté en ce sens. Cela signifie donc que nous avons une avance de trésorerie. Par exemple, sur le

projet du Nouveau Tertre, il y avait une avance de trésorerie qui n'était pas neutre au sein de l'Etablissement : 11 millions d'euros sur la part de trésorerie fléchée et une consommation de la trésorerie non fléchée à hauteur de 3 millions, pour arriver à un solde de 8 millions.

Au 3 mars 2017, l'avance de trésorerie a été consommée, c'est-à-dire que l'on est revenu quasiment à l'euro près sur la trésorerie disponible à la même période en 2016. En mode GBCP, on dépense de manière beaucoup plus régulière. L'année dernière, les dépenses ont commencé au cours de la troisième semaine de janvier parce que le système d'information a changé. Une grosse partie de l'avance de trésorerie a été consommée. La trésorerie est un indicateur significatif mais qu'il faut relativiser. On est au-dessus des seuils prudentiels, on termine l'année avec presque 50 jours de charges décaissables mais aujourd'hui, si on fait un focus, cette avance a été consommée.

Mme SAMI est d'accord avec ce qu'a dit **Mme OBLE**. Elle comprend très bien que c'est un travail absolument faramineux pour les services. Cependant, elle est censée donner un avis sur quelque chose qu'elle aurait aimé au moins essayer de comprendre. Elle a manqué de temps puisque les documents ont été transmis très tardivement. Le volume des documents est conséquent. Il n'est pas possible d'avoir un avis éclairé et de voter en son âme et conscience sur quelque chose que l'on n'a pas eu le temps de s'approprier. Elle n'a même pas eu le temps de se poser des questions sur un certain nombre de choses. Elle trouve cela dommage.

M. BARBU entend ce que dit **Mme SAMI**. Cependant, tous les éléments de base pour commenter ces comptes, pour déposer les comptes sur les serveurs, ils les ont eus ces dernières semaines ou ces derniers jours. Tout le monde a beaucoup travaillé. Encore hier soir, des éléments chiffrés étaient stabilisés, ils essayaient de trouver des explications à l'ensemble des variations qui pouvaient être constatées. C'est un exercice extrêmement difficile. Il est désolé, il aurait voulu aussi transmettre ces éléments plus tôt mais c'était impossible.

Mme SAMI en est absolument convaincue. Elle ne le met absolument pas en doute. Il faudrait peut-être se poser la question de savoir s'il était nécessaire de faire ce Conseil d'Administration à ce moment-là. Il faut faire quelque chose pour que les membres du Conseil d'Administration puissent se prononcer de façon à ce que ce soit un vrai vote. Elle aimerait voter sur quelque chose qu'elle comprend et qu'elle a eu le temps d'étudier.

M. DRUE précise qu'au niveau réglementaire, le décret GBCP a été modifié au mois de janvier 2017. Désormais, la date de reddition des comptes est fixée au 15 mars et non plus au 28 février. Ces 15 jours vont les aider grandement. L'année prochaine, il espère que l'on fixera le Conseil d'Administration le plus proche possible de cette date du 15 mars. Quand a été prévue l'organisation des Conseils d'Administration, la date limite était fixée au 28 février. Réglementairement, le compte financier devait être approuvé par le Conseil d'Administration 60 jours après la date de clôture des comptes. Maintenant, on est passé à 75 jours. Ce sera mis en œuvre l'année prochaine. Ces 15 jours seront bénéfiques pour tout le monde, pour la DAF, pour l'agence comptable, pour les commissaires aux comptes et bien évidemment pour les membres du Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT souligne que tous les établissements n'ont pas été en capacité de présenter les comptes.

M. POUZAINT a interrogé la veille du Conseil d'Administration **M. BARBU** pour avoir le document de présentation et ce-dernier lui a répondu qu'il n'était pas prêt. C'est un fait. Le budget, c'est un élément important de la vie de l'Etablissement. Au travers du budget, on voit deux idées fortes qui se dégagent. La situation de l'Université de Nantes est solide. C'est un acteur important du tissu socioéconomique de la Région qui a un impact clairement identifié sur l'économie. Il y a eu un article dans le Monde qui montrait le levier de 1 à 10 de l'impact des dépenses d'enseignement supérieur sur un territoire. C'est un élément très important. C'est un Etablissement qui est solide, qui a des fondamentaux solides et c'est à la fois aussi un Etablissement qui a des fragilités qui sont attestées par le budget qui est présenté. Il y a un manque de personnels pour accompagner l'augmentation des effectifs et la montée en puissance de la recherche. Des efforts ont été accomplis par les personnels sur l'ensemble des quatre dernières années dans le cadre du plan de retour à l'équilibre. Il y a une montée en pression dans tous les services. Il y a pour certains collègues des risques associés, des risques psycho sociaux. Il ne va se faire l'écho de certains partis extrémistes qui disent qu'il n'y a rien qui marche. Cependant, il faut dire les choses. L'Université de Nantes fonctionne mais on peut toujours faire mieux.

M. POUZAINT pense qu'il y a un élément important qui est la formation continue. La formation continue, pour lui qui est dans une Composante qui travaille beaucoup avec le tissu socioéconomique notamment sur l'alternance, c'est aussi un moyen de faire avancer la formation initiale. Il n'y a pas de séparation entre la forma-

tion initiale et la formation continue. Il y a tout simplement la formation tout au long de la vie. La séparation est artificielle puisque les formations continues permettent de faire avancer la formation initiale. Il faut en être conscient, il faut le rappeler. La formation tout au long de la vie s'adresse à l'ensemble des Composantes. On ne va pas faire de la formation continue en Sciences, à l'IUT ou en Sciences Humaines de la même manière mais on doit pouvoir la faire en s'adaptant au public, au besoin des territoires. Cette baisse des recettes doit être relativisée parce que l'on sait bien que les périmètres sont soumis à discussion. Par contre, elle pose une vraie question sur la stratégie de l'Etablissement. Lorsque la feuille de calcul a été mise en place pour calculer les coûts complets, ils ont applaudi. Il faut faire ça et dans toutes les Composantes, notamment en Santé. Il faut appliquer les coûts complets à l'ensemble des formations. Il doit y avoir une réflexion stratégique par rapport à l'ensemble des publics, c'est ce qui a été dit par sa collègue **Mme OBLE**. Il faut qu'il y ait une réflexion par rapport au marché. Quand il dit : « marché », ce n'est pas un gros mot pour lui. Il faut se poser la question de l'ensemble des financements. Il faut mettre les collectivités et notamment la Région qui n'est pas présente aujourd'hui encore une fois, devant ses responsabilités. Il faut être agile pour répondre à certains appels à projets nationaux, dans le PIA ou dans d'autres projets sur la formation continue, notamment suite au rapport Germinet, afin d'être capable de déployer une formation continue qui ne soit pas uniquement pourvoyeuse de finances. Elle le sera, mais elle sera aussi pourvoyeuse de bonnes pratiques, d'avancement sur la formation initiale et permettra de répondre aux besoins des territoires. Le bilan présenté est en demi-teinte. Il l'a déjà dit, il le répète, il faut avoir une réflexion stratégique de la formation tout au long de la vie. Pour l'instant, le résultat est insuffisant.

Il pourrait dire beaucoup d'autres choses mais il s'arrête sur les points qui lui semblent importants. Derrière le budget, il y a des personnels et ces personnels ont été fortement sollicités et le seront encore plus dans le cadre du projet de Nouvelle Université à Nantes. C'est une GBCP à puissance 10.

Mme SAMI reprend la phrase qui est écrite : « la progression de la masse salariale non financée par l'Etat est toujours la cause majeure de fragilité budgétaire. C'est essentiellement dû au manque de dotation de l'Etat ». C'est vrai, mais en même temps il est vrai aussi que les personnes en plus ont travaillé. Il y a donc quand même un apport. On dit toujours que la masse salariale augmente. Il est vrai que l'Etat ne joue pas son rôle et la Région depuis quelque temps, elle non plus. Cependant, il est bien de dire quand même que les personnels viennent en soutien des projets. Cela la dérange toujours un peu quand on met uniquement l'accent sur le fait que la masse salariale augmente. En face, il y a un pendant, le personnel, qui est là aussi pour que l'Université puisse fonctionner correctement.

LE PRESIDENT souligne que le développement de l'Etablissement a été accompagné sur le volet RH dans la mesure des moyens disponibles. C'est ce qu'il retient. 22 ETPT ce n'est pas rien. Ils accompagnent le développement de l'Etablissement, l'accueil de plus d'étudiants, le développement de la recherche. C'est le signal politique de ce budget.

Mme SAMI considère que c'est bien de le souligner aussi de façon positive.

LE PRESIDENT est d'accord avec **Mme SAMI**.

LE PRESIDENT indique que **Mme BARON** a donné procuration à **Mme SAMI**, **Mme MIRALLIE** à **M. CARTON**, **M. BERNAULT** à **Mme MORERE**, **Mme BOUSQUET** à **Mme TRICHET**, **M. GUEVEL** à **Mme TONNERRE**, **M. CHENE** à **M. LUPI**, **M. OLERON** à **Mme JOLLIET**, **M. TOSTIVINT** à **M. LABOUX**, **Mme HOUEL** à **Mme FLEURY-BAHI**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions (personnes qui ne prennent pas part au vote) le compte financier 2016 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2016 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de l'Université ;

- l'affectation aux réserves :

- du résultat de l'exercice 2016 pour 5 393 512,57 € ;
- du report à nouveau de l'exercice 2016 pour - 73 782,77 € correspondant aux écritures de correction comptables de l'exercice.

L'augmentation des réserves découlant de ces opérations est en conséquence de 5 319 729,80 €.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour et 6 abstentions (dont 3 refus de prendre part au vote) les montants et soldes figurant sur les états ci-annexés issus du logiciel budgétaire et comptable de l'établissement (SIFAC : Système d'Information Financier Analytique et Comptable) :

- **tableau des autorisations budgétaires en AE / CP, recettes (RE) et solde budgétaire ;**
- **tableau d'équilibre financier.**

POINT 5. APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DES MASTERS (APRES AVIS DE LA CFVU)

M. AVERTY indique qu'il s'agit d'un dossier qui a été mené en collaboration avec l'ensemble des Composantes de l'Université. Le texte a été publié au Journal Officiel du 24 décembre 2016. Il instaure la possibilité d'avoir une sélection à l'entrée du Master et non plus entre le M1 et le M2 comme c'est le cas actuellement. Il y a eu également un décret qui a été publié au Journal Officiel du 27 janvier 2017 et qui a été transmis aux universités le 17 janvier. Ce décret concerne plutôt le droit à la poursuite d'études des étudiants et la procédure qui est mise en place s'ils n'ont pas de place en Master. Cette procédure s'est faite un petit peu dans l'urgence puisque le texte de loi étant sorti le 24 décembre, il n'était pas possible de débattre en Conseil auparavant.

La demande était de remonter les données pour le 15 février. Des données ont été envoyées à l'ensemble des Composantes sur les effectifs des années passées en L3, M1 et M2, le 22 décembre. Un rappel a été fait le 4 janvier. Le retour des propositions des Composantes était fixé au 16 janvier. Les questions étaient : quelles sont les capacités d'accueil que vous pensez pouvoir mettre en œuvre à la rentrée prochaine en M1 ? quelles sont les conditions d'examen des dossiers que vous pensez pouvoir mettre en œuvre ?

Une consolidation des données a été réalisée entre le 17 et le 25 janvier. Il y a eu beaucoup d'échanges avec les Composantes. Jusqu'au dernier moment, il y a eu des négociations, des discussions. Les données n'ont pas pu être transmises suffisamment en amont aux membres de la CFVU. L'ensemble des données a été présenté le 26 janvier 2017 : les capacités d'accueil, les modalités de recrutement. Le Ministère demande également de remonter un calendrier pour la plateforme nationale afin que tous les étudiants puissent être au courant des dates de dépôt des dossiers.

Les capacités d'accueil concernent l'ensemble des étudiants inscrits dans une mention en M1, c'est-à-dire à la fois les primo entrants, les effectifs de formation continue, les redoublants. Il s'agit vraiment du nombre d'étudiants que l'on est capable de mettre dans les salles et d'encadrer. Dans le cadre de la co-accréditation, c'est un peu plus difficile, puisque la capacité d'accueil doit être remontée par établissement et par mention. Il ne s'agit pas de faire la somme de l'ensemble des étudiants. Non, il faut vraiment que ce soit par établissement, puisque l'accréditation est faite par établissement.

Pour l'année 2017-2018, la sélection à l'entrée du M2 est maintenue pour les étudiants qui sont actuellement en M1. Il y aura une période transitoire avec une sélection en M1 pour les étudiants qui sont en L3, une sélection pour rentrer en M2 pour les étudiants qui sont en M1. L'Université de Nantes a fait le choix de recruter les étudiants en M1 par parcours type. Les spécialités disparaissent à la rentrée prochaine. Le choix aurait pu être fait de prendre les étudiants à l'entrée en M1 dans la mention sans s'occuper de ce qu'ils feraient l'année de M2. Cela sous-entendait de remettre une deuxième phase d'orientation et de sélection entre le M1 et le M2. Ce n'était pas quelque chose qui était pertinent. Il valait mieux dès le départ demander aux étudiants ce qu'ils voulaient faire comme parcours type de M2. En conséquence, les capacités d'accueil par parcours type sont données de façon indicative puisque c'est la mention qui compte. Elles serviront néanmoins de base pour la répartition des étudiants. Il est évident que si tous les étudiants veulent aller dans un parcours type et aucun dans un autre, il ne sera pas possible de mettre cette formation en œuvre.

Dans le cas où les étudiants ne sont pas inscrits à l'Université de Nantes en M1, les capacités d'accueil sont fixées à 0, c'est-à-dire que doit être remonté 0 puisque c'est le nombre d'étudiants que l'Université de Nantes va inscrire. Si l'on prend un Master par exemple d'archéologie, le M1 se déroule à Rennes. Tous les étudiants sont inscrits à Rennes. L'Université de Nantes ne peut donc pas inscrire d'étudiants et mettre de capacités d'accueil. Bien entendu, il y aura sur les sites toutes les informations nécessaires.

Certains Masters internationaux recrutent principalement en M2. Leur capacité d'accueil en M1 a donc été calculée en conséquence, c'est-à-dire qu'il faut se projeter sur le M1 mais également sur le nombre d'étudiants qui pourront être accueillis en M2. Comme tout étudiant pris en M1 aura un accès de droit dans le M2, il faut prévoir les places nécessaires.

Une campagne de communication sera organisée pour que tous les étudiants de l'Université soient informés des procédures avec les dates, grâce à un travail avec la Direction de la communication. Le site *Trouvermon-master.gouv.fr* est mis en place au niveau national. Ce n'est pas un site de candidature mais simplement un site d'information. Il renvoie vers le site de chacun des établissements. Il est actif dans sa version *light*, c'est-à-dire sans les capacités d'accueil, sans les modalités de recrutement. Le Ministère commence aussi à communiquer. L'enjeu est vraiment une information vers les étudiants pour qu'aucun étudiant ne s'aperçoive au mois de juin qu'il y avait une sélection à l'entrée du M1. Les informations sont déjà fortement diffusées.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les capacités d'accueil. La discussion en CFVU ligne à ligne a duré entre deux et trois heures. Les discussions ont conduit à des amendements pour arriver au texte qui est présenté aujourd'hui. Il prévoit la possibilité de demander un dossier, d'avoir un entretien. Il précise les éléments qui peuvent être demandés (CV, lettre de motivation). Ces modalités ont été discutées en CFVU,

Concernant le calendrier des candidatures, les dates ont été proposées par **M. AVERTY** et la DEVU après avoir réalisé un rétro planning. Il y a eu une concertation avec les Composantes pour uniformiser les dates. Ce n'est pas toujours simple d'uniformiser parce qu'il y a aussi des Masters qui sont co-accrédités avec d'autres établissements qui n'avaient pas forcément les mêmes dates. Les dates n'ont pas été imposées par le Ministère. Ils ont essayé de travailler le plus possible en concertation. Il convient par ailleurs de prendre en compte la règle selon laquelle le silence vaut accord. C'est la raison pour laquelle les dates fixées pour déposer les dossiers sont généralement d'à peu près 3-4 semaines afin de permettre aux équipes d'étudier les dossiers.

Le travail réalisé n'a pas été simplifié par le fait que l'Etablissement était dans une phase d'accréditation, de changement de l'offre de formation.

M. CARBONI aurait aimé savoir de façon globale quelle était la réponse donnée aux étudiants qui demanderaient une réinscription en Master 1 suite à un échec dans leur première année de Master 1. Il demande si ces étudiants sont dans une situation où ils contournent les nouvelles mesures dites de sélection.

M. AVERTY est très embarrassé pour répondre franchement à cette question. C'est une question qu'il pose souvent au Ministère parce qu'effectivement ces étudiants vont se retrouver dans l'entre-deux. Dans la quasi-totalité des formations, ça ne va pas poser de problème en termes de capacité d'accueil. Il y a quelques formations sur lesquelles c'est tendu, la Psychologie par exemple. Là effectivement, il faut faire attention parce si à un moment donné on ouvre sans sélection, on n'arrivera pas à former les gens, à leur trouver des stages. Il ne s'agit pas uniquement de savoir combien l'on peut mettre d'étudiants dans une salle. Ils ont fait des demandes précises au Ministère. Pour l'instant, ils sont dans l'attente.

LE PRESIDENT souligne qu'au niveau de la Psychologie, c'est une question vraiment nationale. Il croit de mémoire qu'il y a 91 places pour 290 demandes.

M. AVERTY précise que dans les capacités d'accueil, le Droit ne figure pas pour une raison simple. En effet, il y avait la possibilité de demander des dérogations et la conférence des Doyens d'UFR de Droit a pris la décision de maintenir pour l'année 2017-2018 la sélection entre le M1 et le M2. Il y a donc un accès de droit au niveau des M1.

M. CARTRON revient sur la CFVU où l'ensemble des élus Interasso Nantes se sont abstenus. Ce n'était pas le fruit d'un désaccord avec le principe puisqu'ils soutiennent nationalement cette réforme du Master qui est nécessaire. Il s'agissait plutôt d'une abstention de procédure car les documents avaient été envoyés tardivement. Néanmoins, aujourd'hui, ils ont eu le temps de se saisir des informations et ils tiennent à féliciter **M. AVERTY** pour le travail accompli parce que c'est un travail qui a été fait dans le sens des étudiants. Il n'y a pas eu, sauf quelques cas, de perte d'effectifs. Certes, certains pourraient voir que les M1 diminuent mais dans la mesure où les Master 2 augmentent, dans l'ensemble cela reste cohérent. Par conséquent, l'ensemble des élus Interasso-Nantes soutiendra cette proposition.

Mme OBLE indique que dans le cadre de cette réforme LMD, la sélection ne pouvait plus se faire entre le M1 et le M2 puisque le M1 sur le marché de l'emploi ne vaut plus rien. Elle considère que c'est une bonne chose que la sélection se fasse au niveau de M1 pour s'assurer que les étudiants qui entrent en M1 sortent forcément avec un M2. Cela pose quand même un certain nombre de questions :

- Quel sera l'accompagnement des étudiants qui voulaient aller en M1 et qui ne seront pas pris ? Pour certaines filières, sur le marché de l'emploi, le M2 est pratiquement exigé, notamment par exemple en Droit.

- Cette sélection sera-t-elle revalorisée tous les ans devant le Conseil d'Administration, dans la mesure où le nombre d'étudiants en L1 augmente ?

M. AVERTY répond que dans la mesure où l'offre de formation peut évoluer (fermeture de parcours type, ouverture de nouveaux parcours), il y aura automatiquement une latitude pour faire évoluer ces capacités d'accueil. Il est nécessaire d'être capable de s'adapter au marché. S'il y a une opportunité pour former plus de personnes dans un secteur avec en plus des possibilités de stage, il n'y a aucune raison de ne pas revenir sur ce qui a été voté. Il ne s'agit pas de valider des capacités pour 5 ans, cela n'aurait pas de sens. De la même façon, il y a eu un décret sur la sélection à l'entrée du Master et celui-ci sera republié cette année après un échange avec les établissements de manière à pouvoir s'adapter. Cela n'aurait pas de sens de figer les choses.

Mme TRICHET veut savoir s'il n'y a pas d'erreur sur la limite de capacité d'accueil pour la mention Biologie Santé et le parcours BBRT. Elle est fixée à 32 alors qu'il y a actuellement entre 40 et 60 étudiants.

M. AVERTY répond que ce sont les données après échanges avec les collègues. C'est ce qui lui a été transmis. Concernant Biologie Santé, il s'agit d'un cas à part. Un étudiant en deuxième année d'études de santé, diplôme de formation générale, peut commencer à prendre des UE du M1 pour valider en même temps que la quatrième année des études de santé le M1. C'est une décision quasiment nationale des universités. Ils ont été sortis parce qu'ils n'ont pas le diplôme de Licence.

Mme OBLE souhaite une réponse à sa question sur l'accompagnement des étudiants en L3.

M. AVERTY répond que dans le texte de loi, il y a le droit à la poursuite d'études. Tout étudiant de L3 qui n'aura pas été pris dans un Master pourra saisir le Recteur. Il y a une procédure qui sera claire. Ce n'est pas une saisine de l'Université, mais du Recteur. Il y aura un dialogue entre le Recteur et les établissements pour regarder comment il est possible de trouver une place aux étudiants. 3 choix seront possibles dont 1 en proximité.

Sur l'accompagnement, c'est une réflexion qu'ils ont actuellement, en particulier en Psychologie. **M. AVERTY** a demandé au Doyen de l'UFR de Psychologie de travailler pour justement mieux préparer les étudiants à une insertion professionnelle au niveau de la L3, c'est primordial. Les problématiques sur la Psychologie ne sont pas nées aujourd'hui avec la sélection à l'entrée du M1. Il y avait déjà avec des étudiants qui avaient un M1 sans avoir un M2.

Mme SAMI a quelques interrogations et quelques doutes. La loi est en principe intitulée *Droit à la poursuite d'études*. Or, dans tout ce qu'elle voit, que ce soit à l'Université de Nantes ou dans les autres universités, on parle de façon tout à fait claire et sans équivoque de la sélection.

Effectivement, il est prévu que les étudiants qui ne trouvent pas de Master puissent passer par le Recteur et avoir peut-être une possibilité de choix. Elle aimerait cependant être sûre que ce soit possible de façon pratique pour l'ensemble des étudiants. Si l'on donne à un étudiant qui n'a pas les moyens la possibilité de s'inscrire en Master, mais à l'autre bout de l'académie, cela pose question.

Mme SAMI demande si cette loi s'applique également aux instituts privés. On pourrait se retrouver dans quelques années avec un certain nombre d'étudiants qui ne peuvent pas poursuivre leurs études parce qu'on les envoie trop loin et qu'ils n'ont pas les moyens, ou bien qui sont obligés de payer des formations dans le privé pour pouvoir faire un Master. Il y a quand même un certain nombre d'inégalités qui se mettent en place. Elle votera donc contre.

LE PRESIDENT souligne que la réflexion qu'ils peuvent avoir dans le cadre de l'Université Bretagne Loire peut tout à fait être pertinente dans ce cas là parce que les propositions qui vont être faites peuvent s'équilibrer. Au niveau du STPAS par exemple, s'ils peuvent s'accorder, s'organiser sur le périmètre Université Bretagne Loire, il pense que c'est une très bonne chose, d'autant plus qu'ils ont le projet d'accompagner les étudiants dans leur mobilité. C'est un atout tout à fait considérable de dire que les étudiants sont accompagnés dans leur mobilité. Le Recteur a la possibilité de choisir le périmètre qui ne se limite pas uniquement à l'académie. De ce point de vue-là, il pense que ce serait un plus véritable pour les étudiants et une sécurisation.

Mme SAMI est d'accord à condition évidemment que cet accompagnement soit suffisant pour la majorité des étudiants. Elle ne sait pas très bien ce qui est mis dans l'accompagnement à la mobilité. -Elle aurait été pour si le Ministère avait effectivement mis les moyens pour que les étudiants puissent se déplacer.

LE PRESIDENT répond que pour lui, c'est l'un des objectifs de la COMUE.

M. CARBONI trouve cette discussion très intéressante mais il indique que plusieurs d'entre eux vont s'abstenir parce que l'Établissement n'est pas responsable de ces dysfonctionnements. Ils souhaitent cependant les encourager.

M. CARTRON souligne qu'une négociation est en cours au niveau national avec le Ministère. Les élus de la FAGE au CNESER sont en train de discuter pour que l'intégralité des frais de déplacement, des frais liés au logement soient pris en charge par l'État en cas de mobilité forcée de l'étudiant.

M. AVERTY précise que si un établissement privé est en partenariat avec un établissement public et que c'est l'établissement public qui délivre le diplôme, automatiquement il rentre dans ce cadre-là. En revanche, si cela concerne des Mastères, on sort complètement du système.

LE PRESIDENT souligne, pour conclure, qu'il est difficile de faire ce travail en même temps que l'accréditation. Il souligne la qualité de l'échange qui permet d'avoir ce travail cousu main. Il remercie **M. AVERTY** d'avoir fait ce travail, d'avoir démontré sa capacité d'écoute. Il remercie également les services.

LE PRESIDENT indique que **M. GENON** a donné procuration à **M. BRUNAT**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 27 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions la délibération relative aux capacités d'accueil et aux modalités de sélection en première année de Master de certaines mentions pour l'année universitaire 2016-2017.

LE PRESIDENT propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour et d'aborder le point relatif au Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap en raison d'un impératif pour **Mme Le FICHANT**.

POINT 8 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR PLURIANNUEL DU HANDICAP (APRES AVIS DU CTE, DU CHSCT ET DU CAC ET EXAMEN PAR LA CPCA)

Mme LE FICHANT indique que ce n'est pas tant l'adoption de ce Schéma Directeur du Handicap qui est important, mais c'est surtout ce que cela va permettre pour changer le regard ainsi que les perspectives d'avenir que cela implique. Il s'agit de mener une politique du handicap volontariste. C'est un souhait de l'Université de Nantes.

Concernant les personnels et étudiants en situation de handicap, il y a actuellement 131 agents en situation de handicap recensés en 2016 contre 121 en 2015. Parmi ces 131 agents, il n'y a que 30 enseignants chercheurs. Il y a une marge de progression en la matière en termes de communication, d'information. 508 étudiants sont en formation initiale, 24 en formation continue pour l'année 2015-2016. Cela représente 1,5 % de la population étudiante totale.

Le budget du Relais Handicap est de 109 000 euros. Ce relais est dirigé par **M. BRUNAT** qui fait preuve d'efficacité et d'empathie. Le nombre d'ETP s'élève à 1,4 puisqu'une collaboratrice a été recrutée.

Des formations existent également en lien avec le handicap pour 6 000 euros.

Des aménagements de poste de travail sont prévus pour 51 000 euros auxquels il faudra ajouter 7 millions d'euros sur le schéma d'accessibilité 2016-2025. Ce sera donc un budget pour le moins conséquent.

Une politique en matière de handicap a déjà été mise en place depuis plusieurs années, notamment avec la création du Relais Handicap en 2007. Ce Relais fonctionne bien. Dès 2010, un référent handicap a été désigné auprès du service de la DRHDS. C'est une personne qui est à disposition des personnes en situation de handicap pour mieux les accompagner et les informer sur leurs droits et qui les suit particulièrement tout au long de leur parcours. Il y a déjà des actions bénéficiant directement aux personnes en situation de handicap et des actions visant à améliorer l'environnement de tous les agents et usagers.

Il convient d'amplifier les formations à destination des personnels d'encadrement qui auront sous leur encadrement des personnes en situation de handicap. Il convient également de former les personnels qui seront amenés à accueillir des étudiants en situation de handicap. Il existe également un accompagnement des étudiants

en situation de handicap tout au long de leur parcours universitaire. De ce point de vue, le Relais Handicap travaille particulièrement bien avec les partenaires extérieures, le CROUS, le Rectorat, les associations, Handi'sup par exemple, et avec tous les services internes, notamment la DEVU, la DSIN, le CPUN et la DRH.

Un comité de pilotage s'est réuni durant l'année 2016 constitué de différents acteurs : DRH, DEVU, DQDD, médecine de prévention, conseillère environnement du travail, Vice-Présidente étudiante. Après avoir fait un état des lieux dans la première partie de ce Schéma Directeur, des thématiques ont été mises en avant, notamment le pilotage, la coordination et l'animation du Schéma Directeur du Handicap. Ce schéma doit vivre, doit évoluer. Il faut savoir mettre en avant ce qui est fait, se fixer des objectifs concrets pour lesquels il y aura un rendu-compte. Il faut piloter cela et l'animer.

Il convient également de communiquer davantage sur la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé pour que tous les personnels soient informés des bénéfices qu'ils peuvent retirer de cette reconnaissance, en termes notamment d'aménagement de poste, d'aménagement de temps de travail, d'équipement, d'appareillage. Il y a des progrès à faire encore en la matière et cela constitue une des priorités.

Concernant la formation, il s'agit de former les personnes en situation de handicap mais également les encadrants et les personnels qui auront à travailler avec des personnes en situation de handicap.

Une quatrième thématique se découpe en deux : les étudiants et les personnels. On ne peut pas parler de la même façon mais la démarche est la même. On accueille un étudiant, on recrute un personnel, mais dans les deux cas, il faut prendre en compte l'arrivée, faire en sorte que la personne se sente bien reçue. Une attention sera portée à l'évolution de leur parcours, de leur formation tout au long de leur présence à l'Université de Nantes, peut-être même après. Vis-à-vis des étudiants notamment, il y a un accompagnement qui est fait à la sortie, en association avec Handi'sup, pour être certain qu'ils trouvent un engagement professionnel qui corresponde à leurs attentes.

La cinquième thématique concerne la sous-traitance auprès du secteur protégé adapté. C'est quelque chose qui est déjà fait mais qui peut être amélioré et accru.

Des mesures concernent également les personnes ayant un enfant en situation de handicap ou un ascendant en situation de handicap. C'est lourd pour ces personnes en termes d'implication dans leur travail. Cela nécessite parfois des aménagements de poste. Il y a d'ores et déjà, même si ce n'était pas encore écrit dans ce Schéma Directeur du Handicap, une vingtaine d'agents qui ont bénéficié d'assouplissement de temps de travail, d'aides pour vivre au mieux ces situations personnelles difficiles. Il convient d'accentuer les efforts en la matière.

Enfin, il y a des mesures en faveur de l'amélioration de l'accessibilité. C'est un budget conséquent de 7,8 millions d'euros sur 2016- 2025. Les travaux sont très importants aussi bien auprès des Composantes que des Laboratoires.

Le Schéma Directeur du Handicap a été présenté pour avis au Comité Technique d'Etablissement le 17 janvier, au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 23 janvier, au Conseil Académique le 2 février. Il a également été présenté au Conseil des Directeurs de Composante et il le sera au Conseil des Directeurs de Laboratoire.

Mme LE FICHANT aime bien présenter ce Schéma Directeur du Handicap, car au-delà de la symbolique, à chaque fois qu'elle le présente, il y a des interventions et idées qui anticipent la réunion des comités de pilotage et qui disent qu'il est possible de faire ceci, d'améliorer cela. A chaque fois, il y a des propositions dont ils tiendront compte bien évidemment et qui contribueront véritablement à enrichir ce Schéma Directeur du Handicap. Les premières réunions du comité de pilotage se feront dès le mois de mars. Chaque action fera l'objet d'une fiche détaillée présentant les acteurs, les résultats attendus, les indicateurs et dès 2018 un retour sera fait pour rendre compte des actions qui ont été menées.

Mme OBLE trouve ce schéma très intéressant. Sur les effectifs, l'Université est à 3,73 %, pas encore à 6%. Elle demande s'il va y avoir une campagne de recrutement pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elle n'a rien vu sur le site.

Mme LE FICHANT répond qu'effectivement l'Université est en dessous des seuils. 320 000 euros ont été versés au FIPH au titre du non-respect des seuils. C'est malheureusement commun aux universités. Concernant les personnels administratifs et techniques, l'Université est assez proche des 6% mais en revanche elle

ne l'est pas pour les enseignants et enseignants-chercheurs. C'est pour cela qu'il a été décidé aussi de travailler de ce point de vue-là.

Mme TEXIER précise que lors de la révision des effectifs, qui correspond à la campagne annuelle de publication des emplois de l'Etablissement, il y a des remontées des besoins de l'ensemble des Composantes. De manière systématique, toutes les demandes de recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont accordées. Par ailleurs, désormais, des mesures incitatives sont mises en place pour inciter les Composantes à faire des propositions de publication sur ce type de recrutement.

Mme OBLE souligne que le handicap recouvre des réalités très différentes. Une répartition par type de trouble a été faite pour les étudiants. Elle trouve dommage que ça ne soit pas aussi le cas pour les personnels. Cela aurait en effet démontré que la notion de handicap est beaucoup plus large que ce qu'elle peut recouvrir dans l'imaginaire des personnes. On est toujours avec cette idée que l'on est sur du handicap moteur alors que ça n'est vraiment pas du tout le cas.

M. MENUET a déjà rappelé en CHSCT que tout le monde ne peut être que nettement favorable à la prise en compte du handicap étudiant. Il y a cependant des difficultés sur la mise en place des tiers temps. Le temps des collègues n'est pas extensible. Il n'y a pas assez de personnels pour s'en occuper. Il va donc falloir s'en préoccuper de manière importante

LE PRESIDENT souligne qu'effectivement ce débat a eu lieu en CHSCT.

M. CARBONI répète ce qu'il a dit en Commission Permanente du Conseil d'Administration et rebondit sur les propos **Mme LE FICHANT** lorsqu'elle dit qu'elle a eu des retours extrêmement favorables et des suggestions nombreuses de la part des interlocuteurs dans les Conseils. Il pense que l'on gagnerait beaucoup à associer tous les personnels, en particulier les personnels enseignants-chercheurs qui sont les premiers en face des étudiants en situation de handicap, et ce afin que des situations concrètes de difficultés qui se posent pour des étudiants handicapés puissent être dénouées. Il pense que l'Université a tort de penser qu'elle est la seule instance qui accueille de façon correcte les étudiants en situation de handicap par rapport par exemple au lycée. Il a eu de nombreux témoignages d'étudiants de première année qui étaient surpris, par exemple des malvoyants, que l'Université n'ait rien à proposer alors que leur lycée leur proposait des solutions de façon tout à fait courante.

M. LUPI tient à apporter un témoignage. Il y a quatre ans, il a accueilli une étudiante handicapée, sourde et muette. L'année suivante il a également accueilli un étudiant en situation de handicap. Dans les deux cas, il a eu une formation de manière à pouvoir le sensibiliser, à modifier ses méthodes d'enseignement à la fois en cours TD et en amphithéâtre. Il a trouvé cela très positif. L'ensemble des intervenants qui avaient cette étudiante en L1 ont été formés. Dans le deuxième cas, la complexité de la maladie était différente et donc la sensibilisation n'a peut-être pas été la hauteur de ce qu'il aurait aimé avoir. Il a eu l'occasion d'échanger avec **M. BRUNAT** pour corriger ces choses-là.

M. BRUNAT souligne qu'il y a aujourd'hui un nombre assez conséquent d'étudiants en situation de handicap puisqu'il y a plus de 500 étudiants en situation de handicap, soit 1,5% de l'ensemble des étudiants. Il y a une diversité de situations. Il y a encore du travail à produire sur la connaissance des besoins précis de ces étudiants, sur la façon de proposer une autre façon d'enseigner, de former l'étudiant en fonction de ses besoins spécifiques. Il y a des solutions à proposer. Les solutions peuvent être très variables et notamment très variables dans le temps. Les compensations peuvent être techniques, humaines. Il y a parfois des maladies qui sont évolutives. Il n'y a jamais de solution toute faite, il faut être dans la réflexion, dans la communication et dans l'échange entre les enseignants, l'étudiant, les services spécifiques de l'Université. Il pense que c'est un point important à prendre en compte. Il remercie **LE PRESIDENT** et **Mme LE FICHANT** d'avoir cette volonté d'inclure la question et le sujet du handicap dans le cadre de l'ensemble des activités de l'Université. C'est une première même s'il y a la loi qui l'oblige quelque part, mais dans l'esprit il y a de belles choses. Il faut continuer à améliorer et à affiner les choses.

Mme TRICHET pense que la réflexion sur l'ouverture de postes enseignants-chercheurs spécifiquement pour du personnel en situation de handicap est importante parce qu'il y a eu des évolutions dans l'accueil des étudiants. Il y en a plusieurs qui sont arrivés jusqu'au niveau Doctorat qui sont souvent bloqués au postdoc. Le handicap et la maladie s'aggravent et ils sont privés de solutions, à part parfois des postes d'ingénieur de recherche. Ils méritent qu'on leur ouvre d'autres possibilités. C'est important d'en discuter avec les Composantes parce qu'il faut trouver des solutions adéquats. Il y a là vraiment un champ à explorer.

M. CARBONI admire beaucoup la patience de **M. BRUNAT** dans le traitement de ce sujet. Il existe des Composantes dans l'Université où certains amphithéâtres de première année sont totalement inaccessibles aux étudiants à mobilité réduite. Il ne pense pas qu'il soit possible de délivrer un satisfecit total actuellement. Il lui semble que les personnels et les étudiants en situation de mobilité réduite doivent pouvoir avoir accès sans difficultés aux amphithéâtres.

LE PRESIDENT répond qu'il n'y a pas de satisfecit total. Si un Schéma est élaboré, c'est bien pour développer les actions en matière de handicap, sinon il n'y aurait pas besoin de ce Schéma. Ce Schéma pluriannuel est une volonté politique. Il remercie **M. BRUNAT** pour cette action tout à fait remarquable sur la durée.

Mme SAMI est extrêmement favorable à ce Schéma. Elle a fait un certain nombre de remarques au niveau de la Commission Permanente du Conseil d'Administration. Il y a des choses à améliorer. Par contre, au-delà de ce qu'il faut améliorer, elle est tout à fait contente que ce Schéma existe, qu'il y ait une réflexion qui soit menée. Elle soutient donc ce Schéma complètement et avec enthousiasme.

M. GRASSET souligne qu'il s'agit d'un Schéma Directeur et que bien évidemment tout n'est pas encore parfait, loin s'en faut. Il y a évidemment des coûts énormes associés à ce Schéma. On connaît la situation budgétaire et toute la question sera de savoir quelle priorité il va falloir donner à ces sujets-là. Il admire le Schéma qui est très clair, très concis. Pour lui, c'est formidable. Il demande comment au niveau national se positionne l'Etablissement afin de comprendre si l'Etablissement est plutôt pionnier ou plutôt en retard.

Mme LE FICHANT répond que cela dépend si l'on parle des personnels ou des étudiants. Elle pense que l'Université était en avance sur le plan des étudiants depuis notamment la création du service avec **M. BRUNAT**. Pour les personnels, l'Université est dans la moyenne avec des propositions particulières, par exemple cette attention pour les personnels qui ont des enfants en situation de handicap. Cela n'existe pas partout. Le fait d'avoir un référent handicap à la DRHDS, c'est aussi quelque chose que toutes les universités n'ont pas. Elle n'a cependant pas fait un tour complet des universités. Elle pense que l'Université de Nantes se situe bien.

M. BRUNAT ajoute que le relais handicap a été créé en mars 2007. La Charte Université handicap signée par la CPU date de septembre-octobre 2007. A ce moment-là, l'Université était un peu en avance. Aujourd'hui, toutes les universités ont cette obligation d'accueil, d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, d'égalité des chances des étudiants. Il pense qu'aujourd'hui il faut plutôt aller sur la qualité d'accueil et d'accompagnement et inciter l'ensemble des services de l'Université à y travailler. Ce n'est pas l'apanage d'un seul et unique service spécialisé dans le handicap. Là, on sera dans l'inclusion.

Mme LE FICHANT ajoute que pour les personnels, concernant les postes priorités enseignants-chercheurs, il y a pour l'instant que deux universités qui le font. C'est quelque chose qui est vraiment novateur.

Mme MORERE remercie **Mme LE FICHANT** pour ce beau Schéma. Elle pense que l'Université de Nantes peut être précurseur sur l'action qui est clairement identifiée d'accueil des étudiants étrangers en situation de handicap. Une vraie politique pourrait être mise en place à ce niveau-là et pourrait être dupliquée pour l'accueil d'enseignants-chercheurs.

Mme SAMI a eu un certain nombre d'étudiants en situation de handicap. Elle pense qu'effectivement il y a un certain nombre de choses à améliorer. Elle voudrait aussi associer au succès Handisup parce qu'ils jouent un rôle relativement important.

LE PRESIDENT souligne qu'au-delà du Schéma que l'on peut retrouver dans différents établissements, c'est la philosophie d'ensemble qui doit transpirer de ce document, c'est-à-dire la capacité de se mettre à la place de l'autre. C'est aussi important que les chiffres.

M. BRUNAT rejoint cette idée. Il invite les membres du Conseil d'Administration à participer au festival universitaire Handi'Mix. C'est un festival qui aura lieu entre les 3 et 6 avril qui propose à toute la communauté universitaire de s'informer sur les différentes facettes du handicap à travers du ludique, du pédagogique, des conférences. Le programme sera communiqué prochainement. L'idée, c'est de se mettre à la place des étudiants en situation de handicap ou des personnels.

LE PRESIDENT souligne que c'est tout à fait remarquable et très convaincant.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour le Schéma Directeur Pluriannuel du Handicap.

LE PRESIDENT indique qu'avant de revenir au déroulé prévu de l'ordre du jour, le Conseil d'Administration va aborder le point 12 de l'ordre du jour.

POINT 12. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES DE L'UNIVERS DE NANTES ATLANTIQUE (OSUNA)

M. BERNOUSSI indique que ce point est avancé pour profiter de la présence de **M. GRASSET** dans l'assemblée et bénéficier de ces éclairages. L'OSUNA est une Composante de l'Université de Nantes avec un statut particulier de 713-9. Cette modification des statuts est une modification à la fois pour adapter un certain nombre de textes législatifs qui sont parus, notamment le Décret n° 2013-756 du 19 août 2013. Il y a également une modification des tutelles qui sont représentées au sein du Conseil de l'OSU. Ces modifications sont au nombre de trois : l'intégration du laboratoire MMS qui devient membre porteur de l'OSUNA en accord avec l'HCERS, le retrait de l'IFREMER qui ne souhaite plus être partenaire, la prise en compte du changement de nom de l'école des Mines de Nantes qui devient l'Institut Mines Telecom Atlantique en 2017. Il s'agit d'acter ces changements dans les statuts de l'OSUNA. Ces changements ont été présentés au Conseil de l'OSUNA qui a voté favorablement à l'unanimité. Il revient désormais au Conseil d'Administration de l'Université de Nantes d'approuver ces modifications.

M. GRASSET précise que concernant le retrait de l'IFREMER, c'est un retrait qui peut être qualifié d'administratif. C'est l'IFREMER qui a fait un choix. Les partenaires de l'OSUNA ont déploré de manière très claire ce retrait de l'IFREMER de l'OSUNA.

LE PRESIDENT demande à **M. GRASSET** un éclairage sur le rôle des OSU, de l'inter-région, sur le fait de porter un message commun notamment vis-à-vis du département Environnement Univers Terre Ecologie et Société.

M. GRASSET indique qu'OSU signifie Observatoire des Sciences de l'Univers. C'est une spécificité de l'Institut National des Sciences de l'Univers. Tout le monde connaît des observatoires comme l'observatoire de Paris. On connaît beaucoup moins les observatoires, comme l'observatoire OSUNA qui a pourtant la même tâche. Dans les sciences de l'univers, l'OSU a des tâches d'observation qui concernent le suivi de l'environnement. Pour aller à l'essentiel, dans le laboratoire de planétologie, cela va de la cartographie de la planète Mars jusqu'au suivi de l'environnement au niveau de l'estuaire de la Loire. Ces tâches d'observation ont été restructurées au niveau de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) il y a quelques années dans le cadre de ces nouveaux Observatoires des Sciences de l'Univers. L'OSUNA est un des derniers OSU créés avec celui de Paris Sud qui deviendra sans doute Paris Saclay. Il est assez récent et il regroupe 7 laboratoires porteurs. L'OSUNA joue un rôle de structuration de l'ensemble des tâches d'observation environnementale sur les régions des Pays de la Loire et de la Bretagne avec son homologue l'OSU de Rennes qui s'appelle l'OSUR. Dans le département recherche de l'UBL qui s'appelle Environnement Univers Terre Ecologie et Société (EUTES), les OSU ont ce rôle de fédération qui est attendu des départements recherche de l'UBL et font déjà le travail qui est attendu. Il est essentiel que la reconnaissance et que la continuation des activités des OSU soient soutenues parce qu'ils font le travail qui est attendu au niveau des départements recherche. Ce sur quoi le Conseil d'Administration délibère aujourd'hui est purement technique, cela n'a rien avoir avec l'activité même de l'OSUNA.

Mme OBLE se demande pourquoi l'IFREMER se retire. A l'article 2, à l'origine on parlait de recherche fondamentale, cette notion a disparu. Au niveau des missions, la radiochimie a disparu.

M. GRASSET répond que sur le retrait d'IFREMER, il n'a pas la réponse. Il peut garantir que ce n'est pas lié à un dysfonctionnement au sein de l'OSUNA. Il y a une raison administrative qu'il ignore. Ils l'ont tous déploré. A l'époque il était directeur du LPG, un des sept laboratoires porteurs. Quand cette décision est arrivée, les partenaires de l'IFREMER étaient totalement désappointés et atterrés de cette position de leur tutelle. Pour la partie radiochimie, c'est une évolution logique. Il y a eu un projet au départ, la création de cet OSU. Il y avait clairement des axes stratégiques qui paraissaient pertinents de développer. Certains se sont réellement développés, d'autres moins. Il s'agit purement et simplement d'une mise à jour. Le Directeur de l'OSUNA a profité de cette remise à plat des statuts pour mettre à jour certains mots clés qui s'avèrent ne plus être d'actualité. **M. GRASSET** ne sait pas pourquoi le mot fondamental a disparu. Ils ont toujours autant d'activités de recherche et d'observation.

Mme SAMI, demande, concernant la radiochimie, si les personnes qui faisaient partie de l'OSUNA et qui étaient de SUBATECH étaient d'accord, si elles continuent à travailler avec les personnels de l'OSUNA. Elle connaît un certain nombre de personnes qui sont de SUBATECH, qui sont de la radiochimie et qui étaient en lien avec l'OSUNA de façon relativement active lui semble-t-il.

M. GRASSET confirme que SUBATECH est toujours au Laboratoire porteur et que l'ensemble des acteurs de SUBATECH qui sont dans l'OSUNA sont toujours là. C'est au niveau des mots clés sur leurs activités que la radiochimie est partie. Cela n'a rien à voir avec l'activité des personnes. Quant au mot : « fondamental », il ne serait pas surpris que cela vienne de l'évaluation HCERS qui a soulevé qu'un observatoire doit d'abord faire de l'observation et pas trop de recherche. L'OSUNA se targue de mettre des activités de recherche en avant parce que les Laboratoires justement travaillent de concert sur des activités pluridisciplinaires. A l'évidence, il y a eu au niveau de l'HCERS, une remarque sur le fait qu'il y avait peut-être un peu trop de recherche fondamentale qui devait plus être l'apanage des laboratoires et peut-être pas assez d'accent sur les formations en particulier et sur les observations.

M. BERNOUSSI souligne que dans les statuts, les missions de l'OSUNA (article 2) sont issues du code de l'éducation.

Le Conseil d'Administration approuve avec 30 voix pour et 3 abstentions la modification des statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes atlantique (OSUNA).

LE PRESIDENT indique que le Conseil d'Administration reprend désormais la chronologie de l'ordre du jour.

POINT 6 - APPROBATION DE LA REPARTITION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 2017 (APRES AVIS DE LA CFVU)

Mme PRIEUR-DELAGE indique que c'est le premier Conseil d'Administration auquel elle a le plaisir de participer. Il y a quelques visages qui lui sont encore inconnus malgré sa presque complète première année de mandat. Elle souligne qu'elle a cet honneur et ce plaisir d'être en charge de la vie étudiante dans l'Etablissement.

Elle présente la répartition du FSDIE sur l'année 2015-2016 et la répartition à venir pour l'année 2017. Pour rappel, il s'agit de deniers publics et les fonds sont abondés avec les 16 euros sur les droits d'inscription des étudiants non boursiers. Pour les étudiants boursiers, l'Etat compense en majeure partie. Le total du FSDIE est réparti en direction de l'aide sociale pour le CROUS et en direction des initiatives étudiantes qui sont scindées de la façon suivante : FSDIE décentralisé, FSDIE centralisé, conventions annuelles et organisations représentatives étudiantes.

Sur les 40 000 euros d'aide sociale pour le CROUS, 28 102 euros ont été attribués. 143 étudiants ont pu bénéficier d'aides ponctuelles.

Pour ce qui est du financement des associations représentatives, il y a une partie fixe (100 euros par association représentative) et une partie variable (150 euros par siège).

Pour le soutien aux initiatives étudiantes, sur l'année 2015-2016, 84 projets ont été portés par 51 associations étudiantes.

Pour l'investissement du matériel direct, il y a eu un seul projet porté par le Campus yonnais. Le projet s'appelle Campus vert. 5 000 euros ont été attribués pour ce projet.

Pour le FSDIE centralisé, 4 commissions se sont tenues dans l'année. 99 dossiers ont été réceptionnés, 13 étaient non recevables dès le début. Certains ont été redirigés vers les commissions décentralisées. Au total, 54 projets ont été examinés en commission, 45 ont fait l'objet d'une attribution. L'aide médiane est de 1 272 euros. Par rapport à 2014-2015, il y a une baisse du nombre de projets.

Pour les conventions annuelles, 6 ont été signées notamment avec Radio Prun, DIPPP, le Labo des savoirs, ESN Nantes, l'ASEF, l'AFEV. Ce sont des associations avec lesquelles ils sont extrêmement proches car ce sont des partenaires. 86 000 euros ont été attribués pour ces conventions annuelles.

L'enveloppe pour le FSDIE décentralisé est de 73 710 euros. Seulement 54,4% de l'enveloppe a été utilisée contre 39,2% l'année passée. C'est toujours en progression mais la moitié n'a cependant pas été consommée. Cela signifie que l'on peut être encore plus productif en matière de vie associative et de vie étudiante. 37 projets ont été déposés, 33 étaient recevables. L'attribution médiane est de 880 euros avec une répartition des attributions par domaine de projet : la culture qui est majoritaire, la convivialité, le sport et technique et l'interculturalité.

Pour 2017, il y a 300 000 euros de budget prévisionnel avec toujours 40 000 euros pour l'aide sociale, 260 000 euros pour les aides aux initiatives étudiantes réparties entre l'investissement, le FSDIE centralisé, le FSDIE décentralisé et les conventions.

Pour l'investissement, le but est toujours de répondre aux besoins d'achat de matériel supérieur à 800 euros, d'acheter ou entretenir le matériel mis à disposition des associations, d'équiper des lieux de vie sur les Campus. C'est vraiment pour garantir aux étudiants un environnement sur les Campus le plus parfait possible. Cette enveloppe de 15 000 euros fera forcément l'objet d'une flexibilité et d'une fongibilité pour répondre aux besoins en temps réel.

L'enveloppe du FSDIE décentralisé est de 73 710 euros. L'avance des frais pour les Composantes n'existe plus depuis janvier 2015.

Sur le FSDIE centralisé, il y a toujours quatre commissions aux mois de février, avril, juin et novembre avec un budget de 84 140 euros.

Concernant les conventions annuelles, une signature publique est organisée le 3 mars 2017 avec **LE PRESIDENT**. Cinq conventions annuelles ont été reconduites : Radio Prun, DIPPP, le Labo des savoirs, ESN Nantes, l'AFEV. Malheureusement, ils n'ont pas pu reconduire la convention établie avec l'association l'ASEF. **Mme PRIEUR-DELAGE** fera preuve de transparence s'il y a des questions. Le total des conventions annuelles représente 78 500 euros. On observe une petite augmentation. Par exemple, Radio Prun demande un peu plus. Il y a flexibilité et fongibilité.

Mme SAMI demande pourquoi le partenariat avec l'ASEF a été rompu.

Mme PRIEUR-DELAGE répond qu'ils rencontrent tous les ans les associations avec lesquelles sont établies des conventions. Cela fait quelques années, déjà deux ans, qu'ils rencontrent quelques difficultés avec l'ASEF, notamment pour des problèmes d'hygiène. Par ailleurs, certaines personnes ne possédant pas de justificatif remis par le CROUS accèdent aux denrées alimentaires. Pour bénéficier d'aide alimentaire, il faut normalement se diriger vers le CROUS pour avoir une carte verte et justifier son accès à ces denrées. Il y avait 160 personnes bénéficiant de repas mais seulement 60 possédaient une carte. Des échanges importants ont eu lieu avec l'association.

Mme SAMI demande s'il s'agit d'un problème du CROUS ou de l'association.

Mme PRIEUR-DELAGE répond que les personnes se présentaient sans avoir de carte. On ne peut bénéficier de ce service que si l'on est dans le besoin. C'est le CROUS qui atteste de ce besoin. Or, dans les faits, n'importe qui pouvait repartir avec un sac de denrées. Ce n'est absolument pas l'objet de l'association. Pour une dimension éthique, morale, il convient d'aider les gens qui en ont besoin.

Mme SAMI ne voit pas les gens qui n'en n'ont pas besoin s'adresser à l'ASEF. Elle pense qu'il y a peut-être de bonnes raisons et des raisons objectives pour ne pas renouveler le conventionnement. Cependant, l'ASEF est le principal axe d'action pour l'aide alimentaire apportée aux étudiants en difficulté. Or, elle croit qu'il y a de plus en plus d'étudiants en difficulté. Il faut trouver une solution, elle ne sait pas laquelle, mais il faut trouver un moyen de faire en sorte que l'aide ne soit pas purement et simplement annulée.

Mme BELLEIL précise que cette décision n'a pas été prise seule. Elle a été prise en lien avec le CROUS et la banque alimentaire L'association faisait l'objet d'un accompagnement très resserré depuis plus d'un an et demi. Au regard des dysfonctionnements, les équipes d'assistants sociaux n'envoyaient plus les étudiants à l'ASEF puisqu'ils rentraient sans les denrées nécessaires à une semaine de repas car tout le monde venait à l'ASEF chercher un panier de courses pour un euro. Ce n'était pas l'objet de la convention. Des contrôles anonymes ont été faits. Ce n'est pas une décision qui a été prise à la légère. Elle s'est appuyée sur des constats graves. Cette décision a été prise avec les équipes d'assistants sociaux de l'Université et du CROUS qui avaient des scrupules à envoyer les étudiants dans cette association. Ces derniers ont un réseau d'aide alimentaire vers lesquels ils envoient les étudiants. Ils préféraient même créditer les cartes CMS avec de l'argent pour que les étudiants aillent manger dans les points de restauration du CROUS directement

Mme PRIEUR-DELAGE souligne que l'ASEF n'est pas totalement abandonnée. Leur projet peut toujours être financé mais il ne s'agit plus d'une convention annuelle, il s'agit d'une demande en commission FSDIE. L'accompagnement est toujours maintenu. Une rencontre est organisée très prochainement parce que c'est délicat effectivement, c'est un objet qui est extrêmement important, une cause qui est noble. **Mme PRIEUR-DELAGE** est navrée d'être dans cette situation. Elle souhaite régler le problème. Pour l'instant, la confiance a été entachée. Il n'est pas possible de continuer ainsi.

Mme SAMI considère que cela vaut la peine de se poser la question de l'intervention d'une association, pas forcément étudiante, dans ce domaine-là. Elle pense qu'il y a matière à réflexion à ce niveau-là.

LE PRESIDENT répond que la volonté est de continuer à aider les étudiants en difficulté.

Mme SAMI pense que 13% pour l'aide d'urgence aux étudiants, soit 40 000 euros, c'est faible. Un certain nombre de ses étudiants a des difficultés de plus en plus prégnantes, de plus en plus grandes. Des étudiants travaillent de plus en plus aux dépens du temps disponible pour leurs études. Elle pense qu'il y a de plus en plus de difficultés et les étudiants ne sont pas toujours forcément au courant de ces aides. Même si on lui dit le contraire, elle a des étudiants qui ne sont pas au courant. Cela veut dire que quelque part, il y a une information qui manque. Elle ne sait pas où. Il lui semble que 40 000 euros, c'est peu par rapport à toute la somme globale même si effectivement seulement 28 000 euros ont été consommés.

LE PRESIDENT répond que c'est le principe même des aides en général. Malheureusement, ceux qui en ont besoin n'ont pas les codes pour aller chercher cette information. C'est vrai dans tous les domaines.

M. CARTRON revient sur le sujet de l'ASEF avec cette problématique des denrées alimentaires. A Interasso Nantes, ils mènent actuellement un projet pour monter une structure dans ce domaine-là. C'est un projet qui se joue sur deux axes, un premier sur les denrées alimentaires, un second pour lutter contre l'isolement des jeunes avec la création d'un lieu de vie. C'est un projet qui est long à mener. Ils reviendront vers le Conseil d'Administration et sûrement vers **Mme PRIEUR DELAGE**. C'est une problématique qui est chère à Interasso Nantes. Ils travaillent dessus au quotidien pour ne pas abandonner cette problématique.

LE PRESIDENT considère que c'est un beau projet qui a du sens. Ce n'est pas facile. Il en avait reparlé en 2012. C'était retombé un petit peu et ça repart. C'est très bien.

Mme GOMEZ souligne qu'il y a plus de 30 000 euros de FSDIE décentralisé qui ne sont pas utilisés par les étudiants. Ils constatent sur le terrain que les étudiants ne sont pas au courant qu'ils peuvent bénéficier de fonds pour mener les initiatives étudiantes. Interasso Nantes demande comment faire pour que les étudiants soient plus au courant qu'ils ont cet argent à disposition pour mener des initiatives étudiantes. Il y a certaines Composantes où il n'y a aucune demande, notamment en Lettres et Langues ou à l'ESPE par exemple. Il est nécessaire de retravailler sur la lisibilité du FSDIE et sensibiliser plus les étudiants à l'accès à ce fonds. Ce serait mieux de travailler en collaboration avec les instances étudiantes et les associations parce que ce sont elles qui sont les premières en contact avec les étudiants.

Mme PRIEUR-DELAGE répond que les 30 000 euros correspondent à une exception. Une telle somme a rarement été atteinte. Pour répondre concrètement à la question, un grand chantier d'amélioration des conditions d'exercice des associations étudiantes a été entrepris et notamment une refonte du FSDIE pour qu'il soit plus lisible, plus compréhensible, avec une communication toute autre.

LE PRESIDENT souligne que c'est justement l'objet du mandat de la Vice-Présidente.

Mme SAMI ne voit pas de convention avec Handisup. Cela lui semble étonnant parce qu'ils font vraiment un travail important.

Mme BELLEIL répond qu'Handisup n'est pas une association étudiante. Le bureau n'est pas un bureau étudiant. Il y a donc une autre forme de convention.

M. BRUNAT ajoute qu'ils ont un Président étudiant, un trésorier qui n'est pas étudiant de l'Université. Cela pose donc problème pour déposer des demandes dans le cadre du FSDIE. En revanche, il y a une convention avec l'Université au sens large sur les questions d'accueil des étudiants, d'accompagnement à la vie quotidienne, d'insertion professionnelle, sur les actions de sensibilisation au handicap puisque Handisup est la cheville ouvrière du festival Handi'mix.

M. POUZAIN souhaite apporter un complément à l'intervention de sa collègue **Mme SAMI** concernant la consommation de 28 000 euros sur les 40 000 euros proposés. Sans se fixer uniquement sur les sensations qu'il a sur la situation réelle des étudiants, il suffit selon lui de prendre les chiffres de l'Observatoire de la Vie Etudiante. Il y a une précarisation globale des étudiants. Il ne faut pas essayer de « chipoter » sur les chiffres, mais il faut se dire que la procédure qui est utilisée actuellement n'est pas la bonne. Il faut la changer. C'est pour lui la seule question qui vaille sachant que le reste des attributions concernent des étudiants qui sont déjà intégrés. Il faut absolument aider ceux et celles qui sont en difficulté. Si l'on regarde les statistiques à la fois sur

le niveau de vie des parents et sur les moyens financiers des étudiants, les chiffres se dégradent. Ce n'est pas logique de ne pas être en capacité d'attribuer plus d'aides de secours d'urgence à certains étudiants. C'est la procédure qu'il faut questionner.

LE PRESIDENT rappelle que dans tous les domaines, c'est exactement la même chose. Les aides pour ceux qui en ont le plus besoin ne sont pas audibles pour ces mêmes personnes, dans le domaine de la santé comme dans les autres domaines. C'est une difficulté qui n'est pas propre à ce secteur-là.

Mme PRIEUR DELAGE ajoute que c'est un enjeu pour eux de travailler dessus.

Mme BELLEIL apporte une explication sur le fait qu'il n'y ait que 28 000 euros attribués cette année sur les 40 000 euros. Il y a eu une extension des aides sociales étudiantes. Le système de bourse a été réformé en profondeur, ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a un peu moins de recours à l'aide sociale d'urgence, puisqu'il y a plus d'étudiants boursiers. C'est l'explication qui lui a été donnée par les services sociaux CROUS. Les crédits sont reportés, ils sont attribués au CROUS.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 31 voix pour la proposition de répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes 2017.

POINT 7. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION POUR LE SITE DE LA ROCHE-SUR-YON

M. BERNOUSSI indique que techniquement, la proposition de modification ne nécessitait pas un passage au Conseil d'Administration mais il est important quand même de la faire passer au Conseil d'Administration pour informer les administrateurs des évolutions. Par ailleurs, il s'agit de présenter ce partenariat comme cela a pu être fait pour Nantes Métropole et la CARENE.

Cette première convention a été signée le 13 décembre 2013, validée par le Conseil d'Administration et signée officiellement le 14 janvier 2014. **M. BERNOUSSI** montre aux membres du Conseil d'Administration = une photo prise lors de la signature. Sur les quatre personnes signataires, il n'y en a plus qu'une qui est encore en fonction. Il n'était donc pas gagné que le convention continue.

Ce Schéma local a été lancé par l'ancien Maire de la Roche-sur-Yon qui était aussi Président de l'agglomération. Pourquoi a-t-il fallu faire ce schéma ? La Vendée est un territoire particulier. Les acteurs de l'enseignement supérieur sont très divers. Une partie importante de la population étudiante se dirige plutôt vers une formation qui n'est pas universitaire, vers des BTS. Il y a beaucoup de BTS à la fois publics et privés. Beaucoup d'étudiants se dirigent plutôt vers des schémas bac+2. Le privé est un acteur fort, même si il n'a pas beaucoup d'étudiants quand on compare par rapport au public. L'Université est très présente puisqu'il y a pratiquement 1 700 étudiants qui sont présents dans les différentes Composantes. Elle s'est installée à moment donné probablement pour un souci d'aménagement du territoire.

Ce Schéma a permis de donner une lisibilité, une cohérence. Les axes stratégiques portés par l'Université de Nantes à l'époque étaient les mêmes. Il s'agit notamment d'offrir une formation de proximité et de qualité. Dans certaines licences, beaucoup d'étudiants sont accueillis. Le site a été créé dans les années 90. L'objectif était de mettre en place une politique afin de rendre plus lisible l'offre proposée, spécialiser l'offre, développer la complémentarité de l'offre de formation avec celle des autres sites universitaires, adosser la formation à la recherche. Le seul acteur qui apporte cet adossement de la formation et de la recherche, c'est l'Université. Il faudra insister beaucoup là-dessus et renforcer les liens avec le tissu socioéconomique local.

Depuis la mise en œuvre de ce Schéma, il y a eu un certain nombre de progrès, un certain nombre de réussites qu'il faut reconnaître Il y a eu des soutiens importants à l'équipe CBAC qui dépend du GEPEA UMR CNRS 6144. C'est un élément important au niveau de la recherche. Une chaire dans le domaine des réseaux et télécommunications a été créée. Cette chaire est financée par l'agglomération et la Région. Il y a beaucoup de contacts avec les entreprises importantes. Le directeur de cette Chaire a été recruté, des chercheurs ont été associés. Cela permet d'ouvrir une formation d'ingénieur Polytech dès septembre 2017 complètement en apprentissage.

L'alternance en lien avec les entreprises pour le département Réseaux et Telecom, de l'IUT de la Roche-sur-Yon a été renforcée.

Il y a eu par ailleurs quelques succès au niveau de l'Université.

Le Conseil Départemental de Vendée souhaite désormais être signataire de ce Schéma. Un des éléments forts du discours du **PRESIDENT** à l'époque, c'était de regretter que le Département ne s'y intéresse même pas et qu'il ne soit pas signataire de ce Schéma. C'était incohérent. En effet, il y a l'IUT qui est une structure universitaire, il y a l'annexe de l'ESPE mais il y a également le Centre Universitaire Départemental dans lequel il y a plusieurs Composantes (Faculté des Langues, Faculté de Droit). Ce centre est financé en partie par le Département. Ce dernier qui était financeur n'était pas signataire du Schéma.

Bien que la modification apportée au Schéma soit mineure, il était important de présenter aux membres du Conseil d'Administration l'évolution de ce travail. Il y a un peu plus de retard par rapport à ce qui est fait avec la CARENE ou avec Nantes métropole, mais **M. BERNOUSSI** croit que les choses vont progressivement évoluer dans le bon sens.

M. POUZAINT voudrait décerner à **M. BERNOUSSI** un satisfecit pour la présentation remarquable qu'il a faite. Cela correspond effectivement à l'intérêt de l'Université de contractualiser sur un site et c'est effectivement tout à fait dans la ligne politique de la présidence de l'Université d'être en capacité de signer avec tous les acteurs. Cependant, ils vont voter contre. Il n'est pas seulement élu, il est aussi citoyen et ils sont comptables des deniers publics. Si l'on regarde l'état des forces sur le département de Vendée, il y a l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures (ICES) de Vendée. Ils ont besoin de doubler leurs effectifs. Ils ont besoin de 30 millions d'euros en trois ou quatre ans. Cela signifie qu'au bout du compte, plus du quart sera donné par les collectivités locales et ils souhaiteraient que les formations supérieures publiques soient aidées au même niveau. Il ne parle que de l'investissement. Sur le fonctionnement, il est bien évident que l'ICES a pratiquement quatre fois plus que l'IUT et le Centre Universitaire Départemental. L'intérêt de l'Université, c'est de signer la convention, mais les administrateurs de l'Université, qui sont aussi des citoyens, sont en droit de dire que les élus ne respectent pas le mandat qui devrait être le leur. **M. POUZAINT** met l'Ecole de Gestion et de Commerce de Vendée (EGC) qui est pilotée par la Chambre de commerce à côté de l'intervention qu'il fait parce que les partenariats entre l'Université et la Chambre de commerce sont des partenariats constructifs sur le long terme et c'est tout à fait différent. Il parle là de toutes les formations supérieures privées à l'exception de l'EGC. Il invite l'ensemble des collègues à aller sur le site de l'ICES et ils découvriront, sans faire de procès d'intention, qu'il y a un certain nombre d'enseignants des universités du Mans, d'Angers et de Nantes qui sont intervenants. Les enseignants sont fonctionnaires. Ils ont donc des avantages mais doivent aussi assumer un certain nombre de devoirs qui relèvent notamment de la déontologie. Ils doivent s'adresser à tous les publics.

Le métier d'enseignant-chercheur, ce n'est pas uniquement l'enseignement et la recherche. C'est aussi l'animation pédagogique, le travail administratif, l'accueil des étudiants. Il est extrêmement en colère. Il se souvient qu'un Président d'Université de la Région, de l'Université d'Angers lui semble-t-il, avait clairement dit que si on lui proposait d'aller effectuer des heures ailleurs, il ne signerait pas. Libre aux enseignants de considérer qu'ils peuvent développer leur entreprise privée dans le service public mais ça ne lui paraît pas correct du point de vue déontologique.

Pour conclure, ils soutiennent la démarche de contractualisation avec les interlocuteurs locaux mais ils ne peuvent pas mettre sur le même pied les relations de partenariat avec un certain nombre de partenaires publics et privés. Les relations avec la CARENE et avec Nantes Métropole sont des relations qui s'inscrivent dans la durée, dans la confiance et dans le soutien politique. Là, ce n'est pas du tout le cas. Ils voteront donc contre.

LE PRESIDENT remercie **M. POUZAINT** pour cette explication. Le problème, ce n'est pas tellement d'accepter ou pas une demande de cumul, c'est de le faire sans demander.

M. POUZAINT considère qu'il faut rappeler qu'il y a des droits et des devoirs.

Mme SAMI soutient complètement ce que vient de dire son collègue **M. POUZAINT** et en particulier sur ce dernier point qu'ils ont déjà abordé un certain nombre de fois. Quand elle regarde sur le site de l'ICES, elle constate qu'il y a un certain nombre de collègues qui sont présentés comme professeurs de l'ICES alors qu'ils sont enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes. Elle trouve qu'il y a une incompatibilité. Qu'ils fassent des heures complémentaires à droite et à gauche, c'est une chose, mais qu'ils soient inscrits officiellement comme professeurs à l'ICES alors qu'ils sont enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes, cela lui pose un problème.

Les écoles et instituts privés vivent au dépend de l'Université. Ce sont les enseignants-chercheurs qui font en sorte qu'il y ait des formations qui soient concurrentes à celles de l'Université et qui finalement font en sorte que les étudiants payent beaucoup plus cher leur formation. Elle pense qu'il y a un problème d'éthique. Elle croit qu'il faudrait rappeler aux enseignants-chercheurs, peut-être une fois par an, l'obligation de demander l'autorisation

Ils ont demandé l'avis aux acteurs locaux qui sont dans l'Université publique à la Roche-sur-Yon. Ils sont très

mesurés sur ce qui leur est proposé. Ils considèrent que finalement cette convention a essentiellement pour but de réguler l'offre de formation entre l'Université de Nantes et les instituts d'enseignement privé. Quand le public veut ouvrir une formation, il est obligé de passer par ce Schéma. Le problème, c'est que le public a des contraintes qui sont beaucoup plus fortes que celles du privé, des contraintes budgétaires en particulier et puis quelquefois des contraintes administratives qui ne sont pas celles du privé. **Mme SAMI** pense que le public sera forcé de jouer le jeu et que le privé ne jouera pas le jeu. L'Université sera obligée de fermer des formations qui seront ouvertes dans le privé. C'est déjà ce qui se passe actuellement. Il y a des formations qui sont ouvertes dans le privé que l'Université publique a fermées ou que l'Université publique avait l'intention d'ouvrir mais le privé a avancé beaucoup plus vite.

Il y a un certain nombre de problèmes avec cette convention, concernant notamment les points suivants :

« - Mesure 5.1. Faire Campus

L'enseignement supérieur est fortement soutenu par le Département (ICES, Établères). Compte tenu de l'évolution des effectifs du privé, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de soutenir complémentirement l'ICES, principal établissement d'enseignement supérieur privé de Vendée, aussi détenteur du label Établissement Supérieur Privé d'Intérêt Général (ESPIG) depuis 2016.

[...]

- Action 19. Soutien à l'enseignement supérieur privé. »

Il est écrit : « soutien à l'enseignement supérieur privé ». **Mme SAMI** aurait bien aimé qu'il y ait juste : « soutien à l'enseignement supérieur » et que ce ne soit pas forcément que privé.

Elle a un peu le sentiment et elle pense qu'elle n'est pas la seule, que c'est un marché de dupe. Elle sait bien quels sont les enjeux. Les collègues de la Roche-sur-Yon leur ont bien précisé que la Roche-sur-Yon et le Département payent un certain nombre de personnels, entre autres des personnels BIATSS. Néanmoins, elle pense que cette convention n'est pas en la faveur de l'Université publique. Par conséquent, elle votera contre.

M. BERNOUSSI respecte évidemment toutes les positions. La question fondamentale qui se pose et qui avait été posée en 2013 est : l'Université reste-t-elle à la Roche-sur-Yon ? Soit elle reste et elle est obligée de signer et de s'insérer dans un Schéma, soit l'Université ferme. **M. BERNOUSSI** a œuvré pour rajouter « privé ». L'Université ne bénéficie pas de 30 millions d'euros, mais de 700 000 euros par an. Il fallait préciser qu'il y a un acteur privé qui est soutenu.

M. POUZAINT considère que l'intérêt de l'Université est évidemment de conventionner parce que les acteurs politiques peuvent changer.

M. BERNOUSSI ajoute que le lien avec la CCI de Vendée n'est pas le même que le lien que l'Université a avec la CCI de Loire-Atlantique. Les choses changent. Il commence à y avoir des liens et l'Université développe même une formation avec l'école de commerce. La première chose faite par le nouveau Directeur qui a été nommé a été de visiter avec **LE PRESIDENT** le site universitaire publique. L'Université de Nantes commence à travailler avec la CCI. Les choses qui évoluent progressivement, probablement plus lentement que sur les autres sites.

Mme SAMI ajoute que l'on aurait pu écrire : « public et privé à volume équivalent ».

Mme OBLE souscrit tout à fait à ce qui a été dit. Il y a une idée qui est très vraie dans cette convention, c'est l'idée qu'il faut augmenter le niveau de diplôme de la formation initiale et continue sur ce territoire pour répondre aux besoins des entreprises et de l'industrie. C'est très bien de le souligner. Ce qui est vrai en Vendée peut être vrai dans d'autres départements de la Région.

Sur la formation en alternance, c'est très clair que l'on accentue sur l'apprentissage et pas sur le contrat de professionnalisation. Cela renforce ce qu'elle disait tout à l'heure.

Il est évoqué la création de Junior-Entreprises. La grosse problématique, ce n'est pas tellement la création d'entreprises, c'est la reprise d'entreprises. Il va falloir à un moment donné sortir de cette création pour aller vers la notion de reprise d'entreprise. Il y a aujourd'hui 25% des chefs d'entreprises qui ont plus de 55 ans. Ce sera donc un vrai enjeu si on ne veut pas une disparition du tissu économique d'un certain nombre d'entreprises.

LE PRESIDENT est tout à fait d'accord.

M. POUZAINT rejoint ce point-là qui lui paraît très important. Il faut que les instituts (IUT, IAE) travaillent sur ce sujet. Il y a tout un tas de formules qui sont possibles et il faut absolument travailler cette question-là

parce que c'est la pérennité des emplois sur le long terme.

LE PRESIDENT souligne qu'il faut du temps. Il faudra vraiment de la patience pour y arriver, mais un cadre de cette nature permet au moins d'avoir des espaces d'échange qui ne partent pas dans tous les sens. Il rappelle qu'à Saint-Nazaire, il existe vraiment quelque chose d'exemplaire au plan national. Il est allé il y a quelques années avec **Mme LESTIEN** à une réunion de la Fédération des Maires de Villes Moyenne et il entend encore des témoignages pour dire que ce qui a été fait au départ est tout à fait rayonnant. Il y a une reconnaissance de la recherche, une complicité entre tous les acteurs, les collectivités, les entreprises, les formations qui sont de différente nature. Il entend encore aujourd'hui que c'est un site exemplaire. On en n'est pas là sur le site yonnais, pour autant il y a un soutien des entreprises à la démarche. On le voit sur la partie réseaux et télécommunication et la création de la Chaire. En l'espace de quelques semaines, il y a eu 25 entreprises qui étaient derrière.

Mme LESTIEN souligne que c'est dans ce sens qu'ils vont voter pour. Ils avaient noté avec son collègue de Nantes Métropole ce coup de pouce donné au privé, mais c'est aussi le maintien de l'Université sur le territoire de la Roche-sur-Yon qui se joue. C'est important, **LE PRESIDENT** l'a souligné, que sur les villes moyennes, il y ait une présence de la formation et de la recherche. Le développement de l'Institut privé les gêne cependant beaucoup.

LE PRESIDENT propose de passer au vote. Il indique que **M. AFFILE** a donné procuration à **Mme LESTIEN** et **M. GRASSET** à **M. JAOUEN**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 25 voix pour, 6 contre et 2 abstentions la modification du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour le site de La Roche-sur-Yon.

POINT 9. APPROBATION DU RENOUVELLEMENT ET DE LA CREATION DES UNITES DE RECHERCHE 2017-2021 (APRES AVIS DE LA CR, DU CTE ET DU CHSCT ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BENHAMOU souligne que l'on est à la fin d'un long processus qui a animé l'ensemble des laboratoires de l'Université pendant un an et demi. Il s'agissait de réfléchir à l'avenir des laboratoires et de préparer l'évaluation par l'HCERS qui a eu lieu en 2015 et 2016.

Il y a 55 unités de recherche aujourd'hui dont 44 Laboratoires et 11 Structures Fédératives de Recherche (SFR) diverses. Il y a 26 UMR et 17 EA, une équipe émergente. On observe une progression assez notable par rapport au contrat précédent de la part d'UMR (60%). Il y a plutôt une diminution des SFR mais il s'agit d'une volonté politique assez forte d'essayer de faire converger les Structures Fédératives de Recherche avec les départements de l'UBL, puisqu'il est souvent possible qu'elles soient incorporées dans les départements existants de l'UBL, ce qui permet de diminuer le nombre de couches, à propos duquel on se plaint souvent.

Concernant les effectifs, il y a 1 063 enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes dans les Laboratoires, 292 chercheurs statutaires, 856 personnels administratifs et techniques dont 216 à l'Université de Nantes et 640 dans les autres tutelles. On voit assez bien l'effet historique de la position des organismes qui était de mettre principalement des administratifs et des personnels techniques dans les laboratoires UMR et beaucoup moins de personnels chercheurs.

Concernant le calendrier, ils ont commencé par une auto-évaluation interne qui était prévue dans les textes. Elle s'est étendue du 15 décembre 2014 au 15 février 2015. Il y a eu des auditions par la Commission Recherche qui ont été très positives. **M. BENHAMOU** pense que ces auditions ont favorisé une bonne compréhension mutuelle à la fois entre les acteurs et entre les acteurs et eux-mêmes.

La phase d'expertise du HCERS s'est déroulée du 15 décembre au 15 avril. Il s'agit d'une phrase vraiment importante parce qu'il y a entre les directions des unités et l'HCERS des discussions, des remarques qui sont intéressantes pour tout le monde. De la même façon, il y a une discussion, plutôt au niveau stratégique, entre les comités de visite du HCERS et l'Etablissement.

La proposition présentée lors de cette séance du Conseil d'Administration a reçu un avis favorable de la Commission de la Recherche le 21 novembre 2016, un avis favorable du Comité Technique d'Etablissement le 17 janvier puis du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail le 23 janvier 2017.

Concernant les évolutions, il y a une augmentation du ratio d'UMR par rapport au ratio total des unités. Il y a quatre nouvelles UMR qui ont été créées à cette occasion-là :

- CENS
- LLING
- SFR
- LS2N, issu de la fusion entre deux UMR, le LINA et l'IRSIN. Il est rattaché à l'UFR Sciences et Techniques et c'est aujourd'hui le plus gros laboratoire de l'Université de Nantes avec environ 450 personnes.

Trois UMR n'ont pas été renouvelées, deux tout à fait mécaniquement puisque le LINA et l'IRSIN ayant fusionné, elles disparaissent de la liste. Le renouvellement de l'UMR 1102 Vaccins anticancer et immunorégulation n'a pas été demandé. Les personnels ont rejoint l'Equipe d'Accueil 3823 sur les thérapies cliniques expérimentales des infections.

Le nombre d'Equipes d'Accueil diminue par la transformation de deux équipes d'accueil en UMR, par le non renouvellement des EA 4271 et 4273 par redistribution dans des UMR. C'est d'un côté une disparition mais c'est plutôt un upgrade pour l'ensemble des personnels qui étaient présents. Le retrait de la tutelle de l'IUT de Nantes sur l'ICEM en raison de l'absence totale de personnel titulaire de l'Université de Nantes s'est réglé avec les autres tutelles qui ont pris le relais.

Il y a une nouvelle Equipe d'Accueil puisqu'il s'agit de la fusion du CAPHI, le Laboratoire de philosophie EA 2163 avec le Laboratoire de philosophie de Rennes 1 Philosophie des normes. C'était un projet d'assez longue date qui a fini par aboutir. La multiplication des tutelles, c'est quelque chose qui est compliqué à gérer. Il y a effectivement une tutelle de plus mais le CAPHI a gardé son unité, c'était important. Le CAPHI, c'était une des deux unités A+ de SHS.

Une Equipe Emergente a été créée suite à une demande de scission d'une Equipe d'Accueil où il y avait deux projets différents. Il y a un projet qui a été maintenu, en gardant l'intitulé de l'Equipe d'Accueil précédente. Pour le deuxième projet, il a été décidé, suite à de nombreuses discussions, de créer une Equipe Emergente parce, malgré que l'évaluation ne soit pas très bonne, la dynamique de l'équipe est vraiment remarquable.

Enfin, pour le CODiRe, il a été décidé d'arrêter l'équipe en 2018, non pas pour des raisons d'évaluation scientifique, l'évaluation était plutôt bonne, mais en raison de la très faible présence de l'Université de Nantes dans le Laboratoire. Il s'agit d'un Laboratoire qui a présenté devant le comité de visite environ entre 35 et 40 personnes dont 15 associés dont aucun n'est présent sur Nantes. Ils sont soit à l'étranger, soit dans d'autres régions. Il y a dedans l'UCO qui a des forces plus fortes que celles de l'Université de Nantes et un nombre de producteurs de l'Université de Nantes qui est de l'ordre de deux personnels. C'est un Laboratoire de taille importante, mais sur lequel finalement l'Université de Nantes pèse très peu. L'idée était de ne pas s'arrêter brutalement mais de laisser le temps aux thèses qui étaient engagées de se finir, à la discussion de se faire et aux collègues de réfléchir à leur avenir.

Le non renouvellement de cinq Structures Fédératives de Recherche correspond à une volonté politique que **M. BENHAMOU** a porté dans les discussions assez régulièrement, y compris auprès de l'UBL, depuis longtemps. C'était parfois la volonté des acteurs avant même d'en discuter.

Sur BIOREGOS, dans la mesure où le RFI remplace complètement ça, les créateurs du Laboratoire se sont dit que ce serait bien de ne pas avoir deux couches.

La Fédération de Recherche en cybernétique informatique communication, AtlanStic, a été créée il y a dix ans pour faire la fusion du LINA et de l'IRSIN. Dix ans plus tard, c'est fait. Ce n'est donc plus la peine d'avoir la Fédération à disposition. Il y a un personnel administratif qui a été réaffecté au laboratoire LS2N. C'est là encore une transformation qui n'a pas affectée fortement le Laboratoire.

La SFR lab-o-Math est une SFR qui a été créée et qui n'a jamais démarré. Cela fait 5 ans maintenant. Ils ont demandé assez régulièrement à son Directeur de donner des comptes rendus et de faire des rapports d'activité de la Fédération. Ils ne les ont pas eus. Au bout d'un moment, tout le monde a accepté d'arrêter.

Enfin, la Structure Fédérative observation des pratiques éducatives était non dotée de personnel. Elle s'est arrêtée toute seule.

Art culture et territoire est aussi une Fédération qui n'avait pas vraiment été créée, sur laquelle il y avait un projet qui n'a finalement pas abouti parce que les acteurs ne se sont pas mis d'accord car il y avait des problèmes de direction. C'est dommage car c'était des sujets intéressants. Les discussions reprendront peut-être à un moment ou à un autre mais en tout cas, dans l'état actuel des choses, ils ont préféré arrêter.

Lors de la CPCA, il a été demandé une présentation qualitative sur les unités de recherche. **M. BENHAMOU** profite d'un autre travail qui est en cours et dont le Conseil d'Administration entendra parler prochainement qui est la commission FIGUR. Ils se sont intéressés avec le Président de cette commission, **M. BUJOLY**, les trois conseillers thématiques et lui-même à analyser de manière assez qualitative l'ensemble des dossiers reçus et à essayer de les qualifier en trois différents « niveaux » pour essayer de voir d'une part où on en était et d'autre part où on en était par rapport à l'évaluation précédente. Le grand caractère doctrinal de l'évaluation, est que les évaluateurs ne soient pas les financeurs. Dans la mesure où ils n'étaient pas les évaluateurs mais les financeurs, ils se sont permis d'analyser les rapports qu'on leur a donnés pour comprendre ce qu'il y avait dedans et pour essayer de dire comment ils les percevaient. Ce travail donne des choses intéressantes.

Il y a un grand slogan qui avait été utilisé dès 2012 qui était : « 75% des laboratoires de l'Université de Nantes sont A ou A+ ». C'était quelque chose de marquant. Ils sont repartis de ça. Il y avait en 2012, 23 % de A+ et 50 % de A, ce qui fait 73 %. Le résultat avait été un peu surestimé.

Ils ont réparti les unités en trois niveaux :

- excellent, exceptionnel,
- très bon
- acceptable à bon

On est à 81%. S'ils ne se sont pas trop écartés de l'esprit des choses, cela montre quand même, même s'ils se sont un peu trompés, qu'il y a une progression. Cela dit, ils avaient anticipé cette progression avec ce que leur avait envoyé l'organisme qui s'occupe de faire les évaluations en termes de bibliométrie, l'OST. La dynamique formidable ne peut se finaliser que par une progression. Ce n'est pas très étonnant. Pour autant, c'est bien de le formaliser, de le dire.

Ensuite, ils ont fait une étude plus fine sur les critères avec 6 critères au lieu de 4. 4 critères sont restés les mêmes. Il y a des progressions systématiques. Sur le critère 1 qui est le critère production scientifique, on était à 81% de A et A+ pour être aujourd'hui à 89% d'excellent. On est passé de 79% à 89% sur le critère rayonnement, attractivité, de 81 à 85% sur la gouvernance des unités, de 72% à 73% sur la stratégie qui est celui qui est le plus stable.

Mme TRICHET revient sur les propos de **M. BENHAMOU** lorsqu'il a souligné le nombre de personnels administratifs et techniques, en faisant remarquer que c'était aussi un choix des tutelles d'avoir favorisé l'implantation de personnels techniques dans les laboratoires au détriment des chercheurs. Elle pense qu'il faut aussi que l'Université prenne ses responsabilités sur le fait qu'il y ait seulement 216 personnels administratifs et techniques dans les laboratoires. C'est peut-être aussi un point qu'il ne faut pas lâcher et pas abandonner, notamment avec les nouvelles restructurations, le nouveau projet.

M. BENHAMOU répond que l'IGANER était venue les voir en début de mandat et leur avait largement expliqué le positionnement du CNRS en particulier. Le positionnement du CNRS dès le départ a été d'avoir un administratif ou technicien pour un chercheur. Ce positionnement a perduré, ce qui a conduit à une différence fondamentale avec les universités. L'administration du laboratoire est un sujet sur lequel l'Université est en train de travailler. Le deuxième volet de la commission FIGUR porte sur l'administration des laboratoires. Ils sont en train d'essayer de trouver des solutions pour améliorer les choses.

Mme TRICHET fait remarquer qu'elle ne critique pas le positionnement du CNRS. Ils expriment un soutien à leur personnel chercheur alors que du côté de l'Université, les enseignants-chercheurs ont l'enseignement, la recherche, la demandes de financements, la participation aux commissions, l'écriture des papiers. Ils ont besoin de soutien technique.

LE PRESIDENT répond que cela mérite une réflexion globale sur la répartition des emplois. Cela paraît plus judicieux de répartir différemment afin de pouvoir être focalisé sur ses propres missions.

M. JAOUEN revient sur les propos de **M. BENHAMOU** sur la question de la coexistence ou de l'articulation des Fédérations de Recherche, en particulier des grosses Fédérations de Recherche, avec les Départements de recherche de l'UBL. Il arrive ce qu'ils avaient anticipé. Il y a une certaine dispersion de moyens, une multiplicité de guichets et des grosses Fédérations de Recherche avec par exemple 20

laboratoires. C'est une dotation de quelques dizaines de milliers d'euros par an. Comment organiser des appels à projet et créer vraiment de l'interdisciplinarité ? Il faut vraiment aller chercher dans ses retranchements et dans ses ressources pour être innovant. Ce n'est donc pas évident. Pour les départements de l'UBL, ce sont 3-4 postdoc ainsi qu'une vingtaine de kilo euros par département à réorganiser également par département. Tout cela n'est pas encore stabilisé.

Mm SAMI remercie **M. BENHAMOU** pour les informations supplémentaires qui ont été apportées depuis la CPCA.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour la structuration des unités de recherche 2017-2021.

LE PRESIDENT félicite et remercie les équipes pour ce travail. La dynamique de l'Université de Nantes est sans commune mesure avec ce que l'on peut voir ailleurs. C'est une belle fierté.

POINT 10. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES (APRES AVIS DU CTE, DU CHSCT ET DU CAC ET EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'un travail qui a duré deux ans au sein de l'Etablissement. A ce jour, l'Université de Nantes n'a toujours pas de règlement intérieur alors qu'il est obligatoire depuis 2009. Un règlement intérieur a été voté lors du changement de la loi en 2013, mais celui-ci concernait l'application des statuts. Il y a certaines Composantes de l'Université qui ont des règlements intérieurs mais l'Université en tant qu'institution n'en a pas. Un groupe de travail a été installé dès le mois d'avril 2015. Ce groupe s'est appuyé à l'époque sur Madame Penisson, qui était responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles et réunissait plusieurs collègues issues des Composantes et des services. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises. Une première version a été soumise au Comité Technique d'Etablissement qui a débattu et apporté une grande série de modifications. **LE PRESIDENT** souhaitait que les propositions issues du CTE soient intégrées. Un second groupe de travail a été mis en place. Il était constitué de quelques administrateurs que **M. BERNOUSSI** remercie. Il s'est réuni le 22 novembre et le 6 décembre 2016 pour aboutir finalement à cette version. Elle est inspirée des grandes lignes de la réglementation (code de l'éducation, code du travail...), des préconisations de la CPU, notamment en matière de laïcité, ainsi que des propositions faites par le second groupe de travail. Parmi ces dernières figure l'annexion au règlement intérieur de l'ensemble des Chartes. Cette deuxième version a été soumise aux instances de l'Université, au CTE le 17 janvier qui a donné un avis favorable, au CHSCT le 23 janvier qui a donné un avis favorable, au Conseil Académique le 2 février qui a donné un avis favorable et elle a été discutée et débattue au Conseil des Directeurs de Composante le 10 février.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour le règlement intérieur de l'Université de Nantes

POINT 11. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE PSYCHOLOGIE

M. BERNOUSSI indique que les statuts actuels de la Faculté de Psychologie prévoient deux assesseurs pour assister le Directeur de l'UFR de Psychologie. Il est proposé de modifier les deux assesseurs par un Directeur adjoint qui sera désigné. Le Conseil de la Faculté sera tenu informé. Ce Directeur adjoint règle les affaires courantes en cas d'empêchement temporaire du Directeur et il assure la direction intérimaire en cas de vacance jusqu'à l'élection du futur Directeur. Cette modification a été soumise au Conseil de la faculté le 26 janvier 2017 qui l'a approuvée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour la modification des statuts de l'UFR de Psychologie.

POINT 13. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DU CENTRE DE SANTE DES ETUDIANTS - SUMPPS

M. BERNOUSSI indique qu'il y a au sein de ce Conseil six représentants des personnels administratifs techniques ou sociaux, des enseignants et des étudiants élus dans les conseils centraux de l'Université dont deux étudiants. Tous les membres du Conseil d'Administration sont électeurs. Tous les personnels qui sont dans les conseils centraux sont éligibles. Des candidatures d'enseignants ou de personnels ont été reçues : **M. LUPI, M. BRUNAT, M. POUZAINT, Mme BARON**. Il n'y pas de candidatures étudiantes.

Le Conseil d'Administration élit au premier tour à l'unanimité des suffrages exprimés, **Mme MARIE-HELENE BARON, M. STEPHANE BRUNAT, M. CYRIL LUPI et M. YVES POUZAINT**, représentants des personnels administratifs, techniques ou sociaux, des enseignants au Conseil du SUMPPS-Centre de santé.

Nombre de présents ou de représentés: 32 ;

Abstention : 0 ;

Nombre de suffrages exprimés: 32 ;

M. CYRIL LUPI : 32 voix

Mme MARIE-HELENE BARON: 32 voix

M. YVES POUZAINT: 32 voix

M. STEPHANE BRUNAT : 32 voix

LE PRESIDENT propose de reporter le point pour l'élection des étudiants de manière à étoffer les candidatures.

POINT 14. APPROBATION DE LA DEMANDE D'EXPERTISE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT SANTE SUR LE SITE CENTRE LOIRE, AINSI QUE DE L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ASSOCIEE

LE PRESIDENT souligne que l'on s'inscrit dans le cadre du CPER en cours avec des éléments qui commencent à être lancés.

M. KEROUANTON présente ce projet qui est l'une des premières briques du projet Ile de Nantes. Le projet de rapprochement des facultés de santé sur l'île de Nantes commence non pas sur l'île de Nantes mais sur Centre Loire. Le Schéma Directeur Immobilier indique deux choses qui avaient été évoquées lors d'un travail préparatoire sur les surfaces :

- la nécessité d'être à proximité du futur CHU à horizon 2025-2026, à l'ouverture de l'ensemble du site ;
- la nécessité de libérer les surfaces de ce qui ne s'appellera bientôt plus l'IGH puisque il ne sera plus bientôt réglementairement Immeuble de Grande Hauteur. La Faculté de Santé est vidée progressivement. C'est un bâtiment en fin de vie qui sera maintenu sous oxygène jusqu'à 2025 mais qui doit être libéré à terme.

C'est un projet urbain intéressant, en cœur d'îlot. Il y a donc des problématiques constructives qui sont intéressantes du point de vue urbain. Un regroupement des formations initiales santé dont la PACES a été acté. Par ailleurs, puisque l'on est à côté de la Présidence, il y a une réflexion de mutualisation et de rationalisation des surfaces administratives tertiaires.

13 millions d'euros ont été obtenus et sont répartis de la façon suivante : 40% Région et 60% Nantes Métropole. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par Nantes Métropole.

Petit à petit, il y a eu des opportunités foncières et de nouveaux besoins pour les surfaces tertiaires de l'Université. C'était dommage de ne pas optimiser ce droit à bâtir en centre-ville. Il faut privilégier la concentration urbaine afin d'éviter l'étalement urbain. Quand on peut le faire en centre-ville, c'est encore mieux. Il y avait donc là un enjeu assez intéressant, même s'il y a une discussion très étroite avec Nantes Métropole sur la façon dont les immeubles environnants vont être respectés. Il y a un travail fin qui est mené de manière très étroite avec Nantes Métropole. Les besoins tertiaires de l'Université sont des besoins de rationalisation mais sont aussi liés au développement actuel. La perspective de l'i-site est également à prendre en compte.

L'Université décide de compléter le CPER à hauteur de 2 millions d'euros pour faire un plateau d'environ 900M². La forme architecturale de ce plateau n'est pas définie.

La délibération proposée aux membres du Conseil d'Administration est un peu subtile puisque pour une fois, l'Université va conventionner avec Nantes Métropole pour leur donner de l'argent puisque ce sont eux qui sont maître d'ouvrage. Cette convention s'inspire de ce qui avait été fait à l'époque pour le stade Pierre Quinon, mais dans des conditions différentes. En l'espèce, on est vraiment sur du gagnant-gagnant. La surface utile est de près de 4 000 m², presque 5 000m² en surface plancher, avec des amphithéâtres, des espaces pédagogiques pour la PACES, pour l'UFR de Pharmacie. Il y a également des éléments de vie étudiante. Des surfaces sont non affectées à ce jour mais cela donne pour une fois un peu de respiration.

Le Conseil métropolitain va voter la maîtrise d'ouvrage sur les mêmes paramètres et va voter, ce qui n'est pas le cas pour l'Université réglementairement, la convention d'accord de financement croisé.

Il y aura après classiquement un concours de maîtrise d'œuvre qui va se dérouler jusqu'à la fin de l'année pour le choix de l'équipe d'architecture, une phase d'étude, le choix des entreprises, une phase travaux qui va durer 18 mois pour une livraison à mi-2020. C'est quelque chose de très important pour l'Université en termes de libération progressive des espaces de l'IGH, même si cela a déjà commencé puisque les IRS campus et l'IRS2 ont permis de libérer certaines surfaces. Cela va continuer en particulier concernant les surfaces pédagogiques, l'agence comptable.

Mme SAMI demande pourquoi il faut toujours concentrer tout ce qui concerne la santé en centre-ville et pourquoi on ne pourrait pas mélanger les populations.

M. KEROUANTON répond que quand il parlait de concentration dans la ville, il parlait de concentration d'un point de vue général. Il y a des bâtiments neufs récents. La logique est donc de continuer à assurer la Pharma et la PACES, ce qui paraît légitime. Il y a ensuite tout le problème des années suivantes avec bien entendu le triptyque soin-formation-recherche.

Mme SAMI souligne que son argument portait sur la PACES.

LE PRESIDENT répond qu'il faut prendre en compte aussi les enseignants.

Mme JOLLIET souligne la cohérence de ce projet parce qu'effectivement la PACES a ceci de particulier qu'elle regroupe un grand nombre d'étudiants, possiblement 1 800. La capacité de Kernéis qui est pourtant le plus grand amphithéâtre ne permet pas de les recevoir simultanément. Ils ont cours ou enseignements dirigés absolument toute la journée. Il n'est donc pas possible de faire deux groupes différents. Actuellement, les solutions trouvées sont des câblages vidéo et des amphithéâtres simultanés dans le bâtiment de grande hauteur. Très clairement, il fallait trouver une alternative lors de la disparition de la vieille Faculté, d'où les trois amphithéâtres de 200 places connectés ainsi qu'éventuellement un ajustement avec des petites salles. Cela correspond très exactement à la capacité des inscrits potentiels en PACES sur les 5 à 10 ans à venir. Bien entendu, tout ceci est pris en compte avec la projection du déménagement sur l'île de Nantes en 2025. A ce moment-là, les deuxième et troisième cycles sont entièrement pris en compte sur le site de l'île de Nantes.

LE PRESIDENT indique que **Mme LESTIEN** donne procuration à **Mme GOMEZ**.

Le Conseil d'Administration approuve avec 26 voix pour et 6 abstentions la demande d'expertise pour la construction d'un nouveau bâtiment santé sur le site centre Loire, ainsi que l'attribution de la subvention d'investissement associée.

POINT 15. PRESENTATION DU RECAPITULATIF DES ACTIONS VALORISEES DANS L'AVENANT 2017 AU CPOM 2013-2016 DES COMPOSANTES, SERVICES COMMUNS ET POLES DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BERNOUSSI indique que ce qu'il faut retenir dans ce processus de contractualisation, c'est qu'il s'inscrit dans le cadre du projet qui était porté par **LE PRESIDENT** déjà en 2012 d'un dialogue de gestion renouvelé. Ce dialogue de gestion renouvelé était basé sur un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Pour 2017, il y a eu un avenant au CPOM de 2013-2016 M. CARTRON à partir de septembre, le CPOM sera basé sur le contrat quinquennal qui va être mis en place. Ce qu'il faut retenir, c'est que ce dialogue a abouti

finalement à une contractualisation avec les Composantes aux alentours de 10 800 000 euros. Il a porté sur 125 projets complémentaires : 48 sont des projets stratégiques, 52 concernent la gestion et 25 concernent l'immobilier Six projets feront l'objet d'une étude d'impact. Ce sont généralement des projets immobiliers.

M. BIAIS voulait remercier la Cellule de Soutien à la Contractualisation et au Pilotage qui fait un énorme travail. Le constat que l'on peut faire, c'est qu'il faut aller vers des projets plus structurants. C'est tout le sens des nouveaux formats des CPOM qui a été proposé aux Composantes et aux Pôles cette année. Il y a encore trop d'actions de portée réduite. Il faut vraiment évoluer vers l'accompagnement des projets structurants et vers la globalisation des soutiens qui peuvent être apportés parce qu'aujourd'hui, il y a des lignes de projet à moins de 50 000 euros. Un suivi ne peut pas être assuré à ce niveau-là. Il faut passer sur du projet pluriannuel beaucoup plus structurant et avec un accompagnement qui peut être un accompagnement RH, financier ou bâtiminaire.

Mme TONNERRE apporte une précision par rapport à la liste des projets retenus. Ils ont fait figurer les projets qui continuaient sur 2017, mais effectivement on est désormais dans une logique un peu plus englobante pour le futur format des CPOM. Toutefois, déjà sur 2017, on voit qu'ont été intégrées quelques actions qui ne figuraient pas dans les contrats des années précédentes, notamment du tutorat étudiant, une enveloppe de soutien aux étudiants en situation de handicap et puis quelques projets d'équipement numérique pour accompagner la transition pédagogique.

LE PRESIDENT la remercie pour cet éclairage et pour la qualité de son travail.

Mme OBLE demande de quels impacts il s'agit lorsque l'on parle d'études d'impact et pourquoi ces projets nécessitent de telles études.

M. BIAIS répond qu'il y a une étude d'impact quand il y a un nouveau projet de développement qui concerne la formation ou la recherche. Les impacts sont les impacts organisationnels, financiers, RH. Une étude d'opportunité est faite au regard des apports stratégiques et du coût, des moyens nouveaux à mobiliser.

POINT 16. APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX DANS LE CADRE DU CONCOURS DE NOUVELLES ETUDIANTES SUR LE THEME « METAMORPHOSES »

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit d'un concours organisé par la Direction de la culture et des initiatives de l'Université de Nantes. C'est un concours de nouvelles qui porte sur le thème Métamorphose et qui s'est déroulé du 10 octobre 2016 au 10 janvier 2017. 5 prix devaient être décernés. Les lauréats ont participé à un stage avec un écrivain professionnel en vue de préparer une édition de leurs nouvelles les 18 et 19 février 2017.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour le règlement d'attribution de prix dans le cadre du concours de nouvelles étudiantes sur le thème « métamorphoses ».

POINT 17. RENDU COMPTE DE REMISES GRACIEUSES

M. BERNOUSSI indique que les remises gracieuses s'élèvent à un montant de 5 928 euros détaillé dans le tableau qui a été remis.

POINT 18. APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS (APRES EXAMEN PAR LA CPCA)

M. BERNOUSSI indique qu'ils ont eu une réponse à la question qui était posée sur l'œnologie lors de la CPCA. Il s'agit d'une option. Ce n'est pas un enseignement obligatoire. Les étudiants qui prennent cette option contribuent à hauteur de 30 euros pour acheter les bouteilles.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 32 voix pour les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 12H00.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Olivier LABOUX

